

ANNEXES - Tome 1

Annexe 1

- Arrêté préfectoral de constitution du Comité de Pilotage Natura 2000 - Durance

Annexe 2

- Liste des critères socio-économiques étudiés pour cibler les enjeux

Annexe 3

- Compte-rendu de la réunion du 15 avril 2009, sur la hiérarchisation des enjeux écologiques sur la Durance

Annexe 4

- Tableau détaillé par commune des surfaces concernées par le site Natura 2000 Durance

Annexe 5

- Carte des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) du site Durance

Annexe 6

- Tableau des effectifs et répartitions d'espèces d'oiseaux

Annexe 7

- Effet des principaux facteurs naturels ou anthropiques influençant les habitats et espèces majeures du site de la Durance et mesures de gestion à développer

Annexe 8

- Mise à jour du formulaire standard des données du SIC et de la ZPS

ANNEXE 1

Arrêté préfectoral modificatif n°2010-2091 abrogeant l'arrêté n°2006-920 du 16 mai 2006 fixant la composition du Comité de Pilotage Natura 2000 – Durance.



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement Risques

Digne-les-Bains, le **18 OCT. 2010**

ARRETE PREFECTORAL N° 2010- 209 1

fixant la composition du Comité de Pilotage des sites Natura 2000
FR9312003 "la Durance" et FR9301589 "LA DURANCE"

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu la directive européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la directive européenne 92/43/CEE du Conseil du 21 Mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

Vu la loi n° 2005-157 relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.414-2 ;

Vu le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.414-10 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 FR9312003 "la Durance" (Zone de Protection Spéciale) ;

Vu la lettre de Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, notifiant le projet de désignation d'une zone spéciale de conservation sur la rivière la Durance à la Commission européenne ;

Vu l'arrêté n° 2006-920 du 16 mai 2006 fixant la composition du Comité de Pilotage des sites FR9312003 « La Durance » et FR9301589 « La Durance » ;

Vu la lettre du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance en date du 03/06/2010 demandant la modification de l'arrêté susvisé ;

Considérant la désignation du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence en qualité de Préfet coordonnateur pour les sites de la Durance ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence ;

ARRETE :

Article 1 : Constitution

Un comité de pilotage NATURA 2000 est constitué pour les sites FR9312003 "La Durance" et FR9301589 "LA DURANCE", situés sur les territoires des départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse.

Article 2 : Composition

La composition du Comité de pilotage pour les sites de "La Durance" est la suivante :

Collectivités territoriales et structures intercommunales

- Monsieur le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur, ou son représentant,

Alpes de Haute-Provence

- Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence, ou son représentant,
- Monsieur le Maire d'AUBIGNOSC ou son représentant,
- Monsieur le Maire de CHATEAU-ARNOUX ou son représentant,
- Madame le Maire de CLARET ou son représentant,
- Monsieur le Maire de CORBIERES ou son représentant,
- Monsieur le Maire de CURBANS ou son représentant,
- Monsieur le Maire d'ENTREPIERRES ou son représentant,
- Madame le Maire de GANAGOBIE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de GREOUX-LES-BAINS ou son représentant,
- Monsieur le Maire de LA BREOLE ou son représentant,
- Madame le Maire de LA BRILLANE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de LES MEES ou son représentant,
- Monsieur le Maire de L'ESCALE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de LURS ou son représentant,
- Monsieur le Maire de MANOSQUE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de MONTFORT ou son représentant,
- Monsieur le Maire d'ORAISON ou son représentant,
- Monsieur le Maire de PEIPIN ou son représentant,
- Monsieur le Maire de PEYRUIS ou son représentant,
- Madame le Maire de PIEGUT ou son représentant,
- Monsieur le Maire de SAINTE-TULLE ou son représentant,

- Monsieur le Maire de SALIGNAC ou son représentant,
- Monsieur le Maire de SIGOYER ou son représentant,
- Monsieur le Député Maire de SISTERON ou son représentant,
- Monsieur le Maire de THEZE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de VALENTOLE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de VALERNES ou son représentant,
- Madame le Maire de VAUMEILH ou son représentant,
- Monsieur le Maire de VENTEROL ou son représentant,
- Monsieur le Maire de VILLENEUVE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de VOLONNE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de VOLX ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Durance-Plateau d'Albion ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Collectivités Electrifiées des Alpes de Haute-Provence ou son représentant,
- Monsieur le Président du SIVU des communes de Ganagobie et Peyruis pour l'étude de l'exploitation d'un plan d'eau ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Brute de la Durance ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Protection, Correction et Colmatage des Rives du Jabron ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion de l'aérodrome de Sisteron-Vaumeilh ou son représentant,
- Monsieur le Président du SIVOM de la Motte-Turriers ou son représentant,

Hautes-Alpes

- Monsieur le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Madame le Maire d'ESPINASSES ou son représentant,
- Monsieur le Maire de JARJAYES ou son représentant,
- Monsieur le Maire de LA SAULCE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de LARDIER VALENCA ou son représentant,
- Monsieur le Maire de LE POËT ou son représentant,
- Monsieur le Maire de LETTRET ou son représentant,
- Monsieur le Maire de MONETIER ALLEMONT ou son représentant,
- Monsieur le Maire de REMOLLON ou son représentant,
- Monsieur le Maire de ROCHEBRUNE ou son représentant,
- Madame le Maire de ROUSSET ou son représentant,
- Monsieur le Maire de TALLARD ou son représentant,
- Monsieur le Maire de THEUS ou son représentant,
- Monsieur le Maire de UPAIX ou son représentant,
- Monsieur le Maire de VALSERRES ou son représentant,
- Monsieur le Maire de VENTAVON ou son représentant,
- Madame le Maire de VITROLLES ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire Gapençaise ou son représentant,
- Monsieur le Président du SIVU Chaussetives Serre-Ponçon ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) ou son représentant,

- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre Ponçon ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour la Gestion du Conservatoire Botanique National Alpin de GAP-CHARANCE ou son représentant,

Bouches-du-Rhône

- Monsieur le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône ou son représentant,
- Monsieur le Maire de BARBENTANE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de CABANNES ou son représentant,
- Monsieur le Maire de CHARLEVAL ou son représentant,
- Monsieur le Maire de CHATEAURENARD ou son représentant,
- Monsieur le Maire de JOUQUES ou son représentant,
- Monsieur le Maire de LA ROQUE d'ANTHERON ou son représentant,
- Monsieur le Maire de MALLEMORT ou son représentant,
- Madame le Maire de MEYRARGUES ou son représentant,
- Monsieur le Maire de NOVES ou son représentant,
- Monsieur le Maire d'ORGON ou son représentant,
- Madame le Maire de PEYROLLES en PROVENCE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de PLAN d'ORGON ou son représentant,
- Monsieur le Maire de PUY SAINTE-REPARADE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de ROGNES ou son représentant,
- Monsieur le Maire de ROGNONAS ou son représentant,
- Monsieur le Maire de SAINT-ESTEVE JANSON ou son représentant,
- Monsieur le Maire de SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de SENAS ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Durance Alpilles ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles ou son représentant,

Var

- Monsieur le Président du Conseil Général du Var ou son représentant,
- Monsieur le Maire de VINON sur VERDON ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays du Verdon ou son représentant,

Vaucluse

- Monsieur le Président du Conseil Général du Vaucluse ou son représentant,
- Madame le Maire d'AVIGNON ou son représentant,
- Monsieur le Maire de BEAUMONT de PERTUIS ou son représentant,
- Monsieur le Maire de CADENET ou son représentant,
- Monsieur le Maire de CAUMONT sur DURANCE ou son représentant,
- Monsieur le Maire de CAVAILLON ou son représentant,
- Monsieur le Maire de CHEVAL BLANC ou son représentant,
- Monsieur le Maire de LAURIS ou son représentant,
- Monsieur le Maire de MERINDOL ou son représentant,
- Monsieur le Maire de MIRABEAU ou son représentant,
- Monsieur le Maire de PERTUIS ou son représentant,

- Monsieur le Maire de PUGET ou son représentant,
- Monsieur le Maire de PUYVERT ou son représentant,
- Monsieur le Maire de VILLELAURE ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Durance Ventoux ou son représentant,

Administrations et établissement publics de l'Etat

- Monsieur le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Office National des Forêts ou son représentant,
- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence ou son représentant,
- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône ou son représentant,
- Monsieur le Préfet du Var ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de Vaucluse ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Var ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Vaucluse ou son représentant,
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,

Associations environnement et spécialisées

- Monsieur le Président de l'Union Régionale Vie et Nature ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conservatoire d'Etude des Ecosystèmes de Provence ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant,
- Monsieur le Président du Groupe des Chiroptères de Provence ou son représentant,

Personnalités scientifiques

- Monsieur le Président du Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel,

Organismes socioprofessionnels

- Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Verdon ou son représentant,
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Luberon ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Commission Exécutive de la Durance ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des Alpes de Haute-Provence pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des Hautes-Alpes pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération du Var pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération du Vaucluse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de la Région PACA ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes de Haute-Provence ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse ou son représentant,
- Monsieur le Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique Basse Durance,
- Monsieur le Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique Durance - Buëch,
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collective des Alpes de Haute-Provence ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collective des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Société du Canal de Provence ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Maison Régionale de l'Eau ou son représentant,
- Monsieur le Président du Mouvement national de lutte pour l'environnement,
- Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Métiers ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Var,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse,
- Monsieur le Président du Comité Régional Tourisme PACA ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la SAFER PACA,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Monsieur le Directeur de la Compagnie Nationale du Rhône,
- Monsieur le Directeur du Centre d'Etude Atomique de Cadarache,

- Monsieur le Directeur d'Electricité De France Production Méditerranée ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de Réseau Ferré de France,
- Monsieur le Directeur de la Société des Autoroutes Estérel Provence-Alpes-Côtes d'Azur ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de RTE Transport Electricité Sud Est ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction ou son représentant,
- Monsieur le Directeur du CPIE des Alpes de Haute-Provence ou son représentant,
- Monsieur le Directeur du CPIE du Pays d'Aix ou son représentant,
- Monsieur le Directeur du CPIE des Pays de Vaucluse ou son représentant,
- Monsieur le Directeur du CPIE de Haute Durance ou son représentant.

Article 4 : Compétences et fonctionnement

Le comité de pilotage a pour compétence le suivi et la mise en œuvre du document d'objectifs.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupement désignent parmi eux le Président du comité de pilotage Natura 2000. Les représentants de l'Etat y siègent à titre consultatif.

Le comité de pilotage se réunit chaque année à l'initiative de son Président.

Article 5 : Abrogation

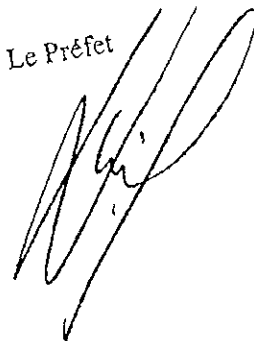
L'arrêté n° 2006-920 du 16 mai 2006 relatif à la composition du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 de la Durancce est abrogé.

Article 6 : Exécution

- Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence,
- Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes,
- Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Le secrétaire général de la préfecture du Var,
- Le secrétaire général de la préfecture du Vaucluse,
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône ,du Var et du Vaucluse,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes, les Bouches du Rhône, le Var et le Vaucluse.

Le Préfet



Pierre N'GAHANE

ANNEXE 2

ANNEXE 2 : LISTE DES CRITERES SOCIO-ECONOMIQUES ETUDIES POUR CIBLER LES ENJEUX

Pour définir les critères permettant de désigner les zones à enjeux, il faut se poser la question de ce qui, dans les activités socio-économiques et culturelles, peut avoir un impact (négatif = pression ou positif = opportunité) sur la protection et la mise en valeur des richesses naturelles du site. On obtient alors 3 grandes familles de critères :

1. Les critères liés à l'état du secteur

- agriculture intensive
- pression d'urbanisation forte
- extraction de matériaux
- zone d'activité en bordure de rivière
- infrastructures : routes, lignes électriques (avec les pratiques d'entretien notamment)
- déprise de certaines activités conduisant à des zones de friches (agricoles, industrielles,...)
- risques : inondation, ...
- dominante d'une activité liée à la rivière : pêche, chasse, tourisme aquatique...
- enjeux morphologiques liés à la rivière (risque de capture d'une souille, exhaussement du lit,...) conduisant à la nécessité de curer, endiguer, recalibrer, ...
- problèmes liés à la ressource en eau
- problème d'accès à la rivière,
- déficit d'image du site

2. Les critères liés aux projets connus sur le secteur

- projets de développement urbain
- touristique
- industriel : extractions,...
- économique
- culturel
- d'infrastructures : routes, lignes électriques,...
- aménagement de délaissés, requalification de zones
- grands projets (ITER,...)

3. Les critères liés à la perception par les acteurs de la démarche Natura 2000

Le positionnement des acteurs directement liés aux territoires (usagers, décideurs) est également un critère fort pour cibler une zone à enjeux, pour :

- être en mesure de désamorcer des conflits ou des idées fausses sur Natura 2000
- évaluer avec les acteurs l'opportunité que constitue Natura 2000 pour leur territoire : prise en compte dans le PLU, projet d'éco-tourisme, amélioration de l'image du territoire...

ANNEXE 3

Natura 2000 en Durance : quelle stratégie de préservation de la richesse écologique d'un système naturellement dynamique ?

o o o

Compte-rendu de la réunion du groupe d'experts du 15 avril 2009

Présents :

- Patrick Grillas, Tour du Valat
- Claude Tardieu, CSRPN
- Rémi Chappaz, Université Aix Marseille 1
- Amine Flitti, LPO, Conseil scientifique SMAVD
- Jean Giudicelli, hydrobiologiste
- Hervé Gomila, consultant écologue
- Eric Durand, Naturalia
- Philippe Joannelle, DDEA 04
- Yves Crozals, DDEA 04
- Henri Pignoly, directeur du SMAVD
- Christian Doddoli, directeur technique SMAVD
- Laure Moreau, chef de projet environnement SMAVD

Objet de la réunion :

La Durance a été intégrée au réseau Natura 2000 au titre des 2 directives habitats et oiseaux, en particulier pour son caractère de rivière en tresse méditerranéenne.

Toutefois, les aménagements qu'elle a subis ont pour conséquence la fixation progressive de son lit et un accroissement significatif de la végétalisation de celui-ci et de ses berges. Indirectement, cela a eu pour effet l'apparition de nouveaux milieux et de nouvelles espèces en Durance, non typiques du milieu initial, mais très patrimoniales, et pour certaines d'intérêt communautaire.

Le SMAVD s'interroge donc aujourd'hui sur la hiérarchisation des enjeux de conservation du site, qui se heurte à deux approches contradictoires :

- fixer les niveaux d'enjeux en fonction de la biodiversité recensée localement, ce qui conduit à la protection de milieux non représentatifs d'une rivière en tresse : milieux lotiques des retenues, ripisylves très développées et vieillissantes, etc...
- intégrer l'approche fonctionnelle et donc porter les enjeux sur des secteurs « moins riches » mais typiques de la Durance

Déroulement :

Présentation par Laure Moreau et Hervé Gomila de la problématique.

Interventions :

C. Tardieu : La désignation de la Durance comme site Natura 2000 est-elle vraiment liée à son caractère de rivière en tresse ?

H. Gomila : Oui, c'est bien indiqué comme tel dans l'en-tête des documents de désignation.

J. Giudicelli : Ce caractère de rivière en tresse constitue l'originalité de la Durance. Toutefois, son aménagement a profondément marqué la rivière, que l'on pourrait aujourd'hui qualifier de « super-méditerranéenne », par exemple au regard des variations de température de l'eau, qui peut atteindre jusqu'à 30° en été. Il serait donc important de comparer la Durance avec ses voisines non aménagées telles que l'Asse ou le Buëch.

C. Doddoli : Peut-on comparer les niveaux de biodiversité des différents tronçons de la rivière ? Est ce que cela a un sens scientifique ? Si oui, que peut-on dire du tronçon de moyenne Durance compris entre les Mées et Oraison qui est le plus représentatif de la rivière en tresse ?

H. Gomila : En terme d'habitats, il est typique mais ne présente pas une grande richesse. En terme de faune, c'est un tronçon très riche.

P. Grillas : Il est clair que l'enjeu principal pour la Durance est de conserver le caractère de rivière en tresse. Or, Natura 2000 n'a pas de vision fonctionnelle. Il faut donc introduire cette vision et organiser la gestion autour de cet objectif. Les autres objectifs de conservation seront compatibles ou incompatibles et il faudra donc bien justifier l'approche.

Ce qu'il faut impérativement faire ressortir c'est la problématique des restitutions en aval de Mallemort, qui ont un impact significatif.

J. Giudicelli : Il faut absolument intégrer le rôle des affluents de la Durance qui contribuent à la formation de ce patchwork de milieux.

H. Gomila : Les zones de confluences sont effectivement intéressantes à tout point de vue. Elles représentent des enjeux forts pour la préservation de la biodiversité et de la fonctionnalité de la Durance.

P. Grillas : Natura 2000 est en quelque sorte un miroir déformant la réalité et la complexité du milieu. L'opérateur doit donc l'appliquer avec intelligence, ne pas avoir une approche morceau par morceau, mais bien intégrer la dimension fonctionnelle longitudinale.

P. Joannelle : Le formulaire standard de données Natura 2000 a bien vocation à être actualisé.

C. Doddoli : Le Contrat de Rivière vise à retrouver autant que faire se peut un fonctionnement morphologique en tresse sur la Durance. Ceci va impliquer des modifications importantes par rapport au fonctionnement qui a prévalu depuis l'aménagement. Il s'agira par exemple de chercher à rétablir le transit sédimentaire, dont l'interruption ou le très fort ralentissement sont à l'origine des phénomènes de fixation du lit. D'où des actions de transparences plus fréquentes des barrages aux petites crues et des

actions d'érosion mécanique latérale volontaire de certaines terrasses afin de recharger la rivière en galets.

E. Durand : Dans le cadre de ces actions, il faudra veiller à limiter l'impact immédiat sur la faune et la flore.

A. Flitti : Altérer une colonie de Héron peut par exemple poser un gros problème.

C. Doddoli : Et pourtant, localement il pourra y avoir des impacts de ce type à court terme. Mais il faut mettre ces actions en regard de l'objectif à moyen et long terme qui est de retrouver un milieu plus diversifié et plus fonctionnel qu'aujourd'hui.

P. Grillas : En effet, ces actions peuvent être comprises si elles s'inscrivent dans un programme argumenté.

C. Doddoli : Sur la Durance, le contrat de rivière est le fruit d'études pluridisciplinaires très approfondies. Les choix collectifs qui ont été faits ont été largement étudiés et débattus au préalable.

En amont de l'Escale, le lit est complètement figé par l'influence du barrage de Serre-Ponçon, ainsi il n'est pas possible de mettre en place des mesures pour rétablir un lit en tresse. Les mesures du contrat de rivière sur ce tronçon sont d'ordre curatif.

A l'aval de l'Escale en revanche, le retour à un tressage actif est un objectif majeur du Contrat. Cet objectif, est aussi entièrement partagé par le programme de mesures actuellement en cours de mise au point pour l'application de la DCE, à travers le SDAGE.

A. Flitti : Pour l'avifaune, trois types de milieux sont particulièrement importants en Durance :

- les iscles dans le lit vif
- Les ripisylves
- Les retenues

La démarche du contrat de rivière devrait porter atteinte à la ripisylve, mais pas aux autres milieux. Ne peut-on pas envisager le tressage uniquement en moyenne Durance ?

C. Doddoli : Le tressage n'a de sens que s'il se fait sur tout le linéaire de l'Escale au Rhône. En Basse Durance, il n'y a presque pas d'apport de matériaux par les affluents et la présence de nombreuses souilles provoquent un abaissement drastique du lit. Le tressage est la solution naturelle pour stopper l'abaissement du lit de la rivière.

Effectivement il y aura des impacts, mais il faut souligner que les milieux boisés ont énormément progressé en Durance ces dernières années (plus de 30 % en 50 ans). Seule une petite part de ces milieux sera touchée par les mesures de remobilisation des matériaux par la rivière.

L. Moreau : Il est aussi important d'examiner l'évolution tendancielle de ces milieux : actuellement, si l'on ne fait rien, ni les ripisylves, ni les retenues ne vont se conserver. Au contraire, elles vont petit à petit s'assécher, du fait :

- de l'abaissement du lit qui déconnecte les terrasses alluviales de la nappe (d'où le remplacement des boisements alluviaux par des espèces de milieux secs : pins, chênes...)
- du comblement des retenues par les sédiments (disparition des roselières...)

C. Doddoli : En revanche, à l'aval de Mallemort, on n'a pas de solution pour contrer les phénomènes engendrés par les restitutions.

H. Pignoly : Il est également important de préciser que les mesures à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de rivière sont expérimentales. Elles feront l'objet d'un suivi et si l'on constate des effets négatifs notables, elles seront réorientées.

P. Grillas : La difficulté réside en effet dans le fait de faire un plan de gestion pour un milieu qui n'est pas à l'équilibre. Il faut évidemment qu'il y ait une cohérence entre le contrat de rivière et Natura 2000. Les enjeux de conservation Natura 2000 doivent être étudiés par rapport à l'échelle locale, mais aussi régionale et européenne.

H. Pignoly : Nous souhaitons avoir une approche réaliste des mesures à mettre en place. Par exemple, nous avons étudié le problème de la retenue de l'Escale qui s'envase. Pour maintenir la roselière actuelle dans un bon état de conservation, les mesures à prendre auraient un coût d'environ 500 000€, hors coûts d'entretien. La collectivité ne peut pas mettre en place une telle mesure.

H. Gomila : Sur les zones de confluence, on a une mosaïque de milieux très intéressants ; leur intérêt réside également dans les zones de quiétude qu'elles constituent. Rétablir le tressage favorisera encore le développement de ces mosaïques de milieux. Mais la menace un peu partout est celle de la disparition des zones tampon entre le lit vif et la zone exploitée par l'agriculture. Il faudrait donc également trouver des mesures pour limiter cette progression.

R. Chappaz : Il est indispensable d'avoir une approche fonctionnelle globale à l'échelle de la rivière sur tout le périmètre concerné. Ceci est particulièrement vrai pour ce qui concerne les milieux aquatiques et la répartition longitudinale des populations de poissons.

P. Grillas : La question de fond est de savoir si l'on peut faire un plan de gestion raisonnable sur un système artificialisé. Il ne faut pas s'en tenir au pied de la lettre et il s'agit de rechercher une gestion « intelligente ». L'objectif est de retrouver autant que faire se peut, un système naturel, de laisser « respirer » la rivière. Ceci devrait permettre une certaine « désintensification » de la gestion qui elle-même est un gage de longévité de celle-ci.

Conclusions :

L'approche fonctionnelle longitudinale doit être intégrée dans la démarche Natura 2000, pour éviter d'avoir une approche « morceau par morceau » qui n'est pas durable. C'est la responsabilité de l'opérateur d'argumenter cette approche et de proposer l'actualisation du FSD.

Cela se base sur le principe de pondération des enjeux au niveau régional, national et européen, préconisé par Natura 2000.

L'enjeu principal est bien de promouvoir là où c'est encore possible l'expression du caractère en tresse de la Durance. C'est d'ailleurs bien l'objectif que l'on s'est collectivement fixé dans le contrat de rivière, argumenté par des études pluridisciplinaires solides.

L'approche prospective à 15-25 ans est, dans ce cadre, fondamentale : comment vont évoluer les milieux actuellement très patrimoniaux ? Est ce que la gestion actuelle ne les condamne pas également (assèchement des roselières, abaissement drastique du lit en Basse Durance et exhaussement des terrasses, déconnection de la nappe entraînant l'évolution de la ripisylve vers des formations boisées banales et sèches...).

Bien entendu, chaque intervention devra veiller à être en conformité avec la réglementation (en particulier celle sur les espèces protégées), mais on doit pouvoir justifier certaines actions allant dans le sens du rétablissement du transport solide, même si à court terme, elles impliquent une perte locale de biodiversité.

En ce qui concerne la fonctionnalité du système Durance, on peut distinguer 3 tronçons :

- l'amont de l'Escale, sur lequel le rétablissement d'un caractère de rivière en tresse ne sera pas possible
- entre l'Escale et Mallemort, le rétablissement d'un caractère de rivière en tresse est l'objectif
- à l'aval de Mallemort, les restitutions du canal EDF provoquent une perturbation majeure à laquelle aujourd'hui on ne sait pas répondre.

Certains secteurs du site Natura 2000 allient à la fois une morphologie proche de la rivière en tresse et une forte biodiversité, ce sont les confluences (Verdon, Bléone...). Ces secteurs sont donc porteurs d'enjeux majeurs.

Les retenues et les souilles sont des milieux totalement artificiels, mais dont les objectifs de gestion à long terme peuvent probablement concorder avec la préservation d'une certaine biodiversité.

ANNEXE 4

ANNEXE 4 : Tableau détaillé par commune des surfaces concernées par le site Natura 2000 Durance

DEPARTEMENT	COMMUNE	SURFACE COMMUNE (ha)	% DE LA COMMUNE EN NATURA 2000
Hautes Alpes	Le Poët	1 523	15%
Hautes Alpes	Lettret	417	13%
Hautes Alpes	Upaix	2 327	11%
Hautes Alpes	Monetier-Allemont	751	10%
Hautes Alpes	La Saulce	743	9%
Hautes Alpes	Tallard	1 455	7%
Hautes Alpes	Vitrolles	1 454	7%
Hautes Alpes	Remollon	618	5%
Hautes Alpes	Ventavon	4 232	5%
Hautes Alpes	Rochebrune	1 211	5%
Hautes Alpes	Valserres	1 129	3%
Hautes Alpes	Lardier-et-Valença	1 478	3%
Hautes Alpes	Rousset	1 660	3%
Hautes Alpes	Jarjayes	2 283	2%
Hautes Alpes	Théus	1 648	1%
Hautes Alpes	Espinasses	1 357	1%
Hautes Alpes	Bréziers	3 066	0%
Hautes Alpes	Châteauvieux	717	0%
Alpes de Haute Provence	Oraison	3 860	28%
Alpes de Haute Provence	Corbières	1 868	20%
Alpes de Haute Provence	La Brillanne	695	19%
Alpes de Haute Provence	Thèze	1 130	19%
Alpes de Haute Provence	L'Escale	2 024	18%
Alpes de Haute Provence	Sainte-Tulle	1 706	17%
Alpes de Haute Provence	Château-Arnoux-Saint-Auban	1 848	17%
Alpes de Haute Provence	Les Mées	6 463	17%
Alpes de Haute Provence	Manosque	5 667	16%
Alpes de Haute Provence	Villeneuve	2 528	16%
Alpes de Haute Provence	Montfort	1 243	14%
Alpes de Haute Provence	Ganagobie	1 067	12%
Alpes de Haute Provence	Valensole	12 765	10%
Alpes de Haute Provence	Claret	2 090	9%
Alpes de Haute Provence	Gréoux-les-Bains	6 957	8%
Alpes de Haute Provence	Lurs	2 237	8%
Alpes de Haute Provence	Volx	1 867	7%
Alpes de Haute Provence	Peyruis	2 333	6%
Alpes de Haute Provence	Curbans	2 896	6%
Alpes de Haute Provence	Piégut	1 104	6%
Alpes de Haute Provence	Salignac	1 434	5%
Alpes de Haute Provence	Vaumeilh	2 568	5%
Alpes de Haute Provence	Sisteron	5 050	5%
Alpes de Haute Provence	Sigoyer	1 540	3%

ANNEXE 4 : Tableau détaillé par commune des surfaces concernées par le site Natura 2000 Durance

DEPARTEMENT	COMMUNE	SURFACE COMMUNE (ha)	% DE LA COMMUNE EN NATURA 2000
Alpes de Haute Provence	Valernes	2 869	3%
Alpes de Haute Provence	Peipin	1 344	3%
Alpes de Haute Provence	Volonne	2 530	3%
Alpes de Haute Provence	La Bréole	4 277	2%
Alpes de Haute Provence	Aubignosc	1 497	2%
Alpes de Haute Provence	Venterol	2 250	2%
Alpes de Haute Provence	Entrepierrres	4 842	1%
Var	Vinon-sur-Verdon	3 597	34%
Bouches du Rhône	Saint-Estève-Janson	666	39%
Bouches du Rhône	Saint-Paul-les-Durance	4 578	19%
Bouches du Rhône	Cabannes	1 544	13%
Bouches du Rhône	La Roque-d'Anthéron	2 547	12%
Bouches du Rhône	Rognonas	835	11%
Bouches du Rhône	Plan-d'Orgon	1 494	11%
Bouches du Rhône	Mallemort	2 862	10%
Bouches du Rhône	Châteaurenard	3 491	8%
Bouches du Rhône	Sénas	3 053	8%
Bouches du Rhône	Orgon	3 488	7%
Bouches du Rhône	Noves	2 639	7%
Bouches du Rhône	Le Puy-Sainte-Réparate	4 484	5%
Bouches du Rhône	Barbentane	2 719	4%
Bouches du Rhône	Peyrolles-en-Provence	3 492	3%
Bouches du Rhône	Jouques	8 020	3%
Bouches du Rhône	Meyrargues	4 169	3%
Bouches du Rhône	Charleval	1 428	3%
Bouches du Rhône	Saint-Andiol	1 600	0%
Vaucluse	Caumont-sur-Durance	1 823	18%
Vaucluse	Mérindol	2 687	15%
Vaucluse	Beaumont-de-Pertuis	5 377	13%
Vaucluse	Puget	1 957	12%
Vaucluse	Villelaure	1 804	12%
Vaucluse	Cheval-Blanc	5 844	10%
Vaucluse	Pertuis	5 904	9%
Vaucluse	Mirabeau	3 139	8%
Vaucluse	Avignon	6 488	8%
Vaucluse	Cadenet	2 568	8%
Vaucluse	Puyvert	998	7%
Vaucluse	Cavaillon	4 580	5%
Vaucluse	Lauris	2 274	5%

ANNEXE 5

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) aux alentours de la Durance

Planche 1 / 4

— Durance et affluents

▭ Limites du site Natura 2000 Durance

▭ Limite de commune

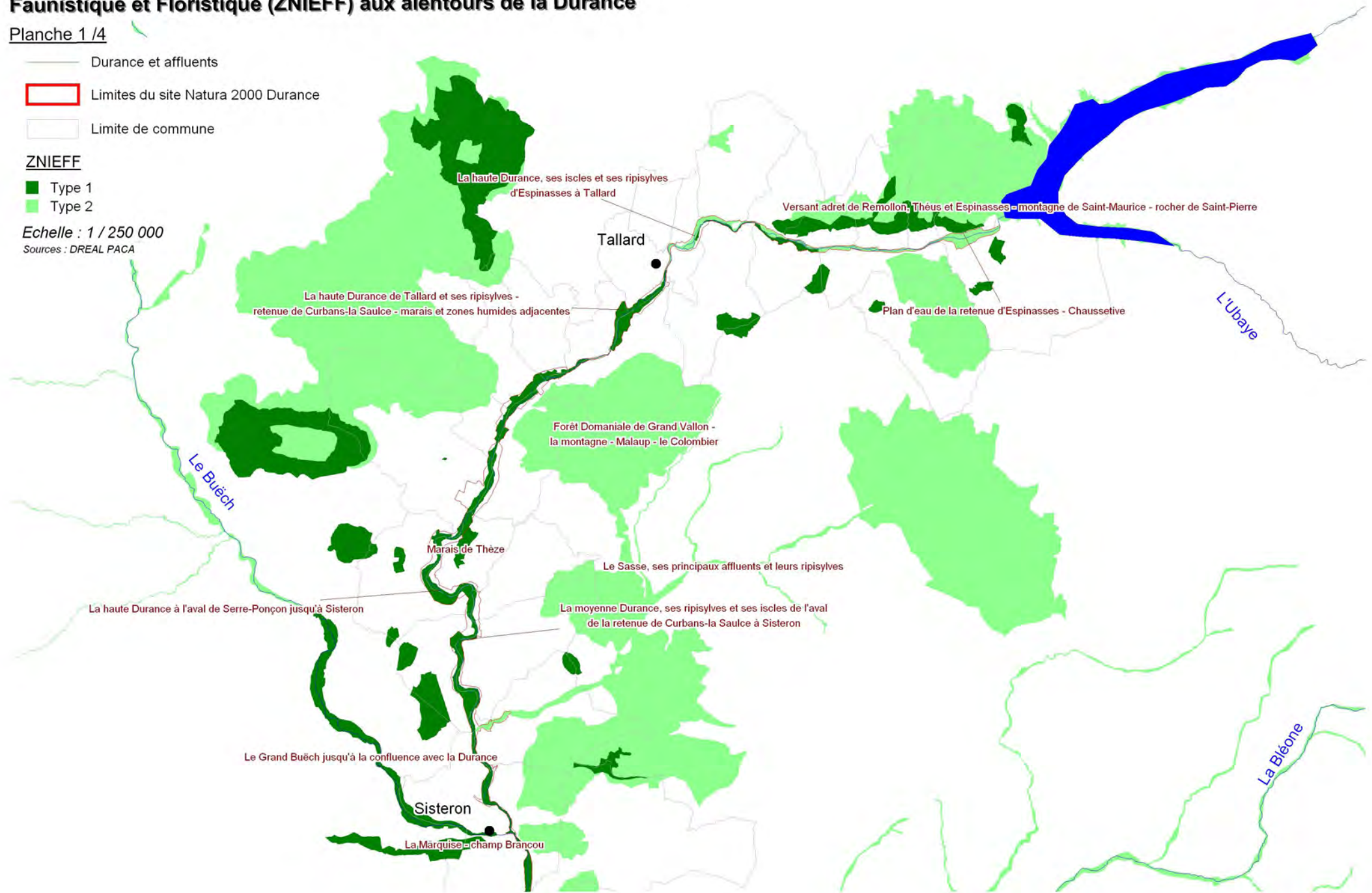
ZNIEFF

■ Type 1

■ Type 2

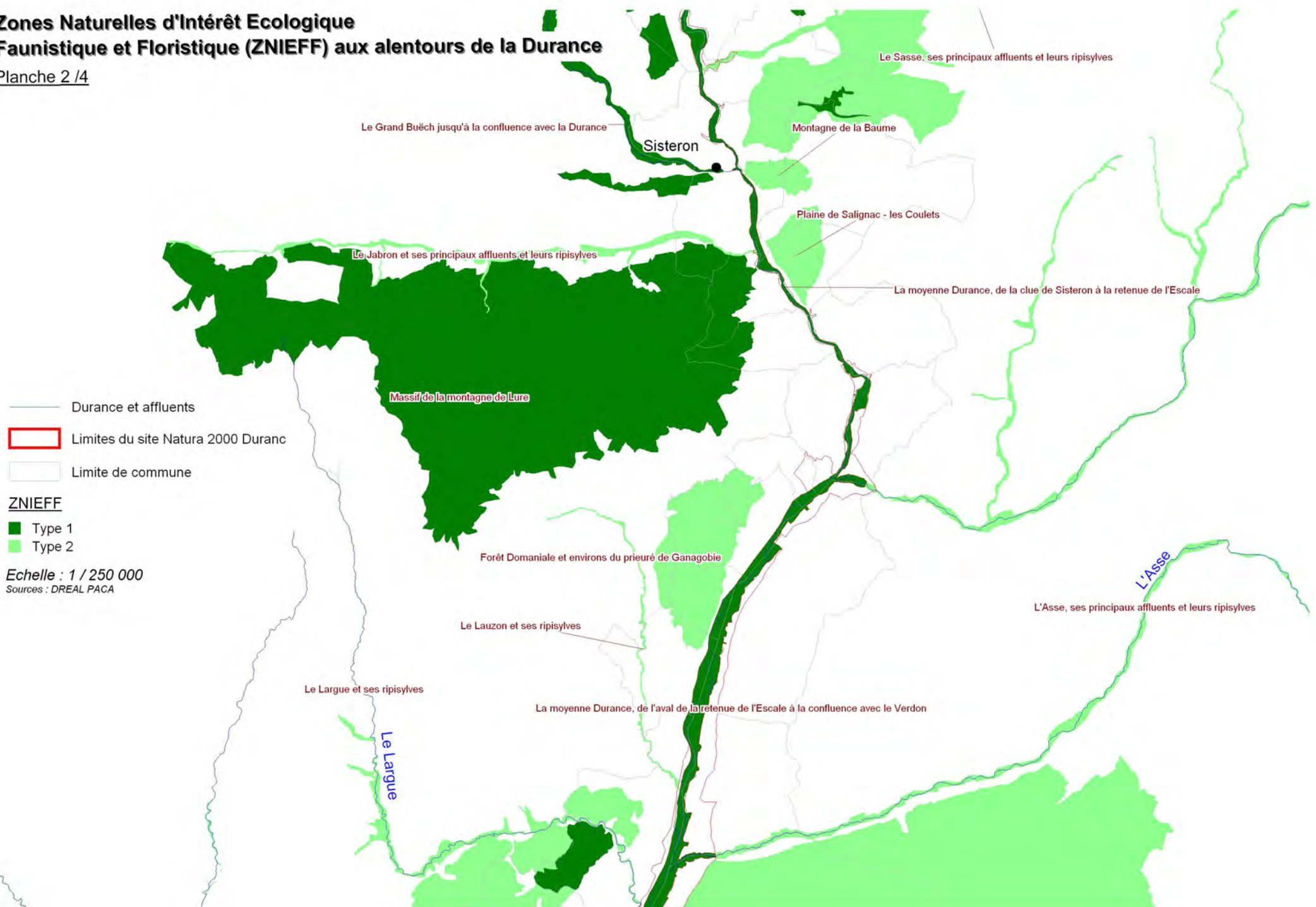
Echelle : 1 / 250 000

Sources : DREAL PACA



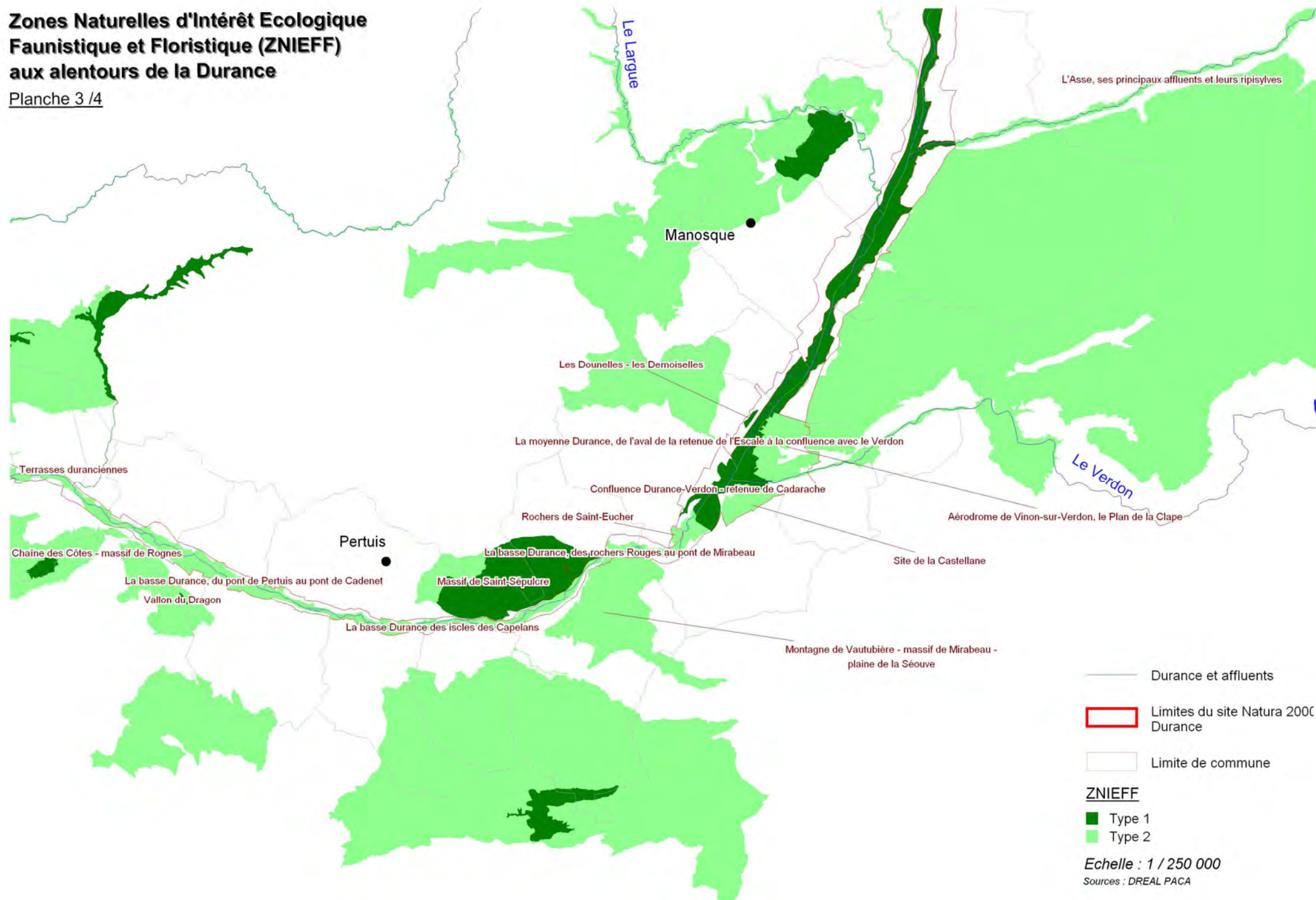
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) aux alentours de la Durance

Planche 2 /4



Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) aux alentours de la Durance

Planche 3 / 4



Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) aux alentours de la Durance

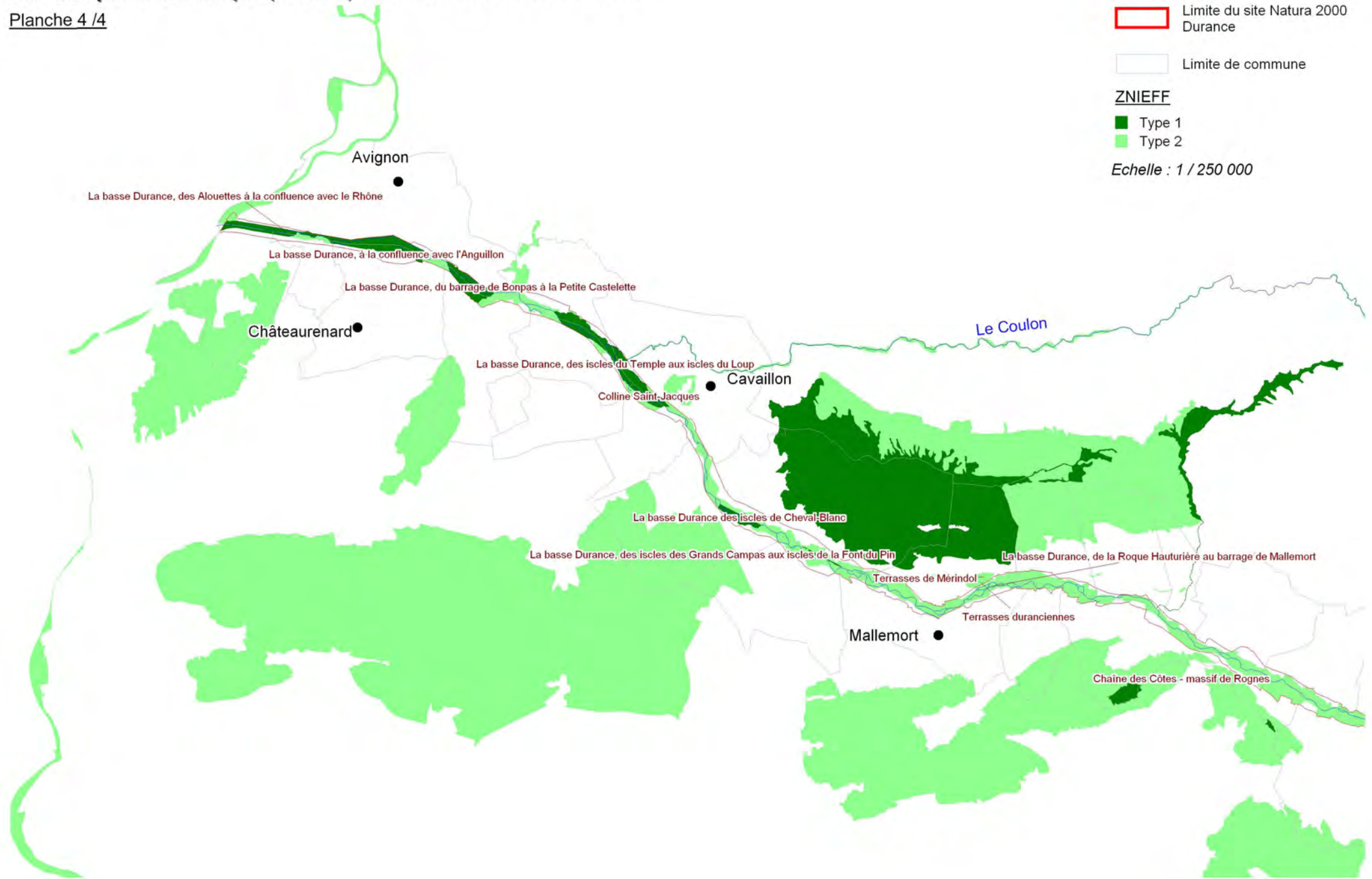
Planche 4 /4

- Durance et affluents
- ▭ Limite du site Natura 2000 Durance
- ▭ Limite de commune

ZNIEFF

- Type 1
- Type 2

Echelle : 1 / 250 000



ANNEXE 6

ANNEXE 6 : TABLEAU DES EFFECTIFS ET REPARTITIONS D'ESPECES D'OISEAUX

BASSE DURANCE

Effectifs et répartition des espèces nicheuses inscrites au formulaire standard des données de la ZPS « Durance » - tronçon Basse Durance

			BASSE DURANCE						
CODE	ESPECES	Annexe 1 DO	Statut nidif.	Bief Cadarache-Mallemort		Bief Mallemort- le Rhône		Pop. nicheuse nbre de couples min.	Pop. nicheuse max. nbre de couples min.
				Cadarache-Vallon de la Campagne	Vallon de la Campagne-Mallemort	Mallemort - Coulon	Coulon-Confluence		
OISEAUX nicheurs visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil									
A022	Blongios nain	OI	X	0	10 à 15 couples	0	0	10	15
A023	Bihoreau gris	OI	X	1 à 3 couples	20 à 24 couples	0	24 à 28 couples	45	55
A024	Crabier chevelu	OI	?	0	0	0	0		
A026	Aigrette garzette	OI	X	0	37 à 45 couples	14 à 18 couples	17 à 21 couples	68	84
A027	Grande aigrette	OI	?		0		0		
A029	Héron pourpré	OI	X	0	2 à 3 couples	0	2 couples	4	5
A072	Bondrée apivore	OI	X		2 à 3 couples	2 à 3 couples	1 à 2 couples	5	8
A073	Milan noir	OI	X	5 à 8 couples	35 à 40 couples	15 à 21	19 à 25 couples	74	94
A092	Aigle botté	OI	X	0	0 à 1 couple	0	0	0	1
A119	Marouette ponctuée	OI	X	0	0 à 1 couple	0	0	0	1
A193	Sterne pierregarin	OI	X	2 à 3 couples	14 à 18 couples	1 à 3 couples	3 à 10 couples	20	34
A215	Grand-duc d'Europe	OI	X	1 couple			0	1	2
A229	Martin-pêcheur d'Europe	OI	X	5 à 7 couples	17-25 couples	8 à 11 couples	15 à 22 couples	45	65
A231	Rollier d'Europe	OI	X	0	4 à 7 couples	1 couple	0	5	8
A243	Alouette calandrelle	OI	X		1 à 3 couples			1	3
A255	Pipit rousseline	OI	X		1 à 2 couples	2 à 3 couples		1	5
A293	Lusciniol à moustaches	OI	X	0	1 à 5 couples	0	0	1	5
OISEAUX migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil									
A004	Grèbe castagneux		X	0	14 à 18 couples	1 à 2 couples	2 à 5 couples	17	25
A005	Grèbe huppé		X	1 à 5 couples	50 à 60 couples	0	25 à 30 couples	76	95
A025	Héron garde-bœuf		X	0	32 à 35 couples	0	18 à 20 couples	50	55
A028	Héron cendré		X	0	50 à 65 couples	17 couples	55 à 58 couples	122	140
A036	Cygne tuberculé		X		5 à 7 couples		4 à 5 couples	9	12
A055	Sarcelle d'été		X		0 à 1 couple			0	1
A058	Nette rousse		X	0	0 à 1 couple	0	0	0	1
A087	Buse variable		X	1 à 2 couples	4 à 5 couples	2 à 3 couples	1 à 2 couples	8	12
A099	Faucon hobereau		X	1 à 3 couples	6 à 8 couples	2 couples	3 à 5 couples	12	18
A113	Caille des blés		X						
A118	Râle d'eau		X	0	8 à 11 couples	0	0 à 2 couples	8	13
A125	Foulque macroule		X	0	38 à 45 couples	1 à 3 couples	23 à 30 couples	62	78

			BASSE DURANCE						
CODE	ESPECES	Annexe 1 DO	Statut nidif.	Bief Cadarache-Mallemort		Bief Mallemort- le Rhône		Pop. nicheuse nbre de couples min.	Pop. nicheuse max. nbre de couples min.
				Cadarache-Vallon de la Campane	Vallon de la Campane-Mallemort	Mallemort - Coulon	Coulon-Confluence		
A136	Petit gravelot		X	5 à 8 couples	15 à 22 couples	15 à 20 couples	20 à 25 couples	55	75
A142	Vanneau huppé		?		0				
A179	Mouette rieuse		?		0				
A298	Rousserolle turdoïde		X	0	16 à 44 couples	0	8 à 11 couples	45	55
A230	Guépier d'Europe		X	25 à 35 couples	130 à 150 couples	80-100 couples	30 à 40 couples	265	325
A249	Hirondelle de rivage		X	35 à 40 couples	506 à 600 couples	30 à 40 couples	41 à 55 couples	612	735
A252	Hirondelle rousseline		X		1 à 3 couples			1	3
NC	Huppe fasciée		X	1 à 3 couples	4 à 6 couples	0	0	5	9

MOYENNE DURANCE

Effectifs et répartition des espèces nicheuses inscrites au FSD de la ZPS « Durance » - tronçon Moyenne Durance

			MOYENNE DURANCE							
CODE	ESPECES	Annexe 1 DO	Statut nidif.	Bief Espinasse / La Saulce	Bief La Saulce / St Lazare	Saint Lazare / L'Escale	L'Escale / Cadarache		Pop. nich. min.	Pop. nich. max.
							Canal EDF à L'Asse	Asse au Colostre		
OISEAUX nicheurs visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil										
A022	Blongios nain	OI	X	0 à 3 couples	0	0 à 1 couple	0	2 à 3 couples	2	6
A023	Bihoreau gris	OI	X	0 à 1 couple	0	0 à 1 couple	1 à 2 couples	?	1	4
A024	Crabier chevelu	OI		0	0	0	0	0	0	0
A026	Aigrette garzette	OI	X	0	0		1 à 2 couples	?	1	2
A027	Grande aigrette	OI		0	0	0	0	0	0	0
A029	Héron pourpré	OI		0	0	0	0	0	0	0
A072	Bondrée apivore	OI	X	1 à 2 couples	?	1 à 2 couples	?	0 à 1 couple	2	5
A073	Milan noir	OI	X	7 à 9 couples	8 à 11 couples	1 à 2 couples	19 à 25 couples	24 à 30 couples	59	77
A119	Marouette ponctuée	OI	X	0	0	0	0	?	?	?
A133	Oedicnème criard	OI		0	0	0	0	4 à 6 couples	4	6
A166	Outarde canepetière	OI	X					2 à 8 mâles	2	8
A193	Sterne pierregarin	OI	X	0	0	0	0	0	0	0
A229	Martin-pêcheur d'Europe	OI	X	3 à 5 couples	?	?		12 à 20 couples	15	25
A231	Rollier d'Europe	OI	X	0	0	0 à 1 couple	1 à 2 couples	3 à 5 couples	4	8
A242	Alouette calandre	OI	X					3 à 5 couples	3	5
A243	Alouette calandrelle	OI	X	0	0	0	0	2 à 5 couples	2	5
A255	Pipit rousseline	OI	X	0	0	0	0	4 à 8 couples	4	8
A293	Lusciniole à moustaches	OI	X	0	?	0	0	1 à 5 couples	1	5

CODE	ESPECES	Annexe 1 DO	Statut nidif.	MOYENNE DURANCE					Pop. nich. min.	Pop. nich. max.
				Bief Espinasse / La Saulce	Bief La Saulce / St Lazare	Saint Lazare / L'Escale	L'Escale / Cadarache			
							Canal EDF à L'Asse	Asse au Colostre		
OISEAUX migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil										
A004	Grèbe castagneux		X	10 à 12 couples	0 à 2 couples	0	?	2 à 5 couples	12	21
A005	Grèbe huppé		X	2 à 3 couples	2 à 3 couples	1 à 2 couples	0	1 à 5 couples	6	13
A025	Héron garde-boeufs			0	0	0	0	0	0	0
A028	Héron cendré		X	0	0	0	12 à 15 couples	5 - 11 couples	17	26
A036	Cygne tuberculé		X	?	?	?	?	?	?	?
A055	Sarcelle d'été			0	0	0	0	0	0	0
A058	Nette rousse		X	0	0	0	2 à 3 couples	2 à 5 couples	4	8
A059	Fuligule morillon		X					5 à 10 couples	5	10
A061	Fuligule milouin		X					0 à 1 couple	0	1
A087	Buse variable		X	1 à 2 couples	1 à 4 couples	?	0	0	2	6
A099	Faucon hobereau		X	1 à 2 couples	2 à 3 couples	1 à 2 couples	2 à 4 couples	3 à 5 couples	9	16
A113	Caille des blés		X	0	0	0	0	0	0	0
A118	Râle d'eau		X	3 à 4 couples	0	4 à 5 couples	0	1 à 3 couples	8	12
A125	Foulque macroule		X	?	?	?	?	?	?	?
A136	Petit gravelot		X		1 à 5 couples	?	6 à 10 couples	5 à 8 couples	12	23
A142	Vanneau huppé		X	0	0	0	?	?		
A168	Chevalier guignette		X	5 à 9 couples	3 à 5 couples	0	0	0	8	14
A179	Mouette rieuse			0	0	0	0	0	0	0
A230	Guêpier d'Europe		X	0	62 à 85 couples	7 à 10 couples	50 à 65 couples	165 à 200 couples	284	360
A249	Hirondelle de rivage		X	0	5 à 7 couples	0	22 à 35 couples	50 à 70 couples	52	105
A252	Hirondelle rousseline			0	0	0	0	0	0	0
A298	Rousserolle turdoïde		X	3 à 5 couples	14 à 16 couples	1 à 3 couples	0	18 à 25 couples	36	49
NC	Huppe fasciée		X	0	0	0	?	2 à 4 couples	2	4

BASSE DURANCE

Effectifs et répartition des espèces migratrices et hivernantes inscrites au FSD de la ZPS « Durance » - tronçon Basse Durance.

CODE	ESPECES	Annexe 1 Directive Oiseaux	Statuts dans le périmètre Natura 2000 - tronçon Basse Durance	Effectifs estimés
A001	Plongeon catmarin	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A002	Plongeon arctique	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A003	Plongeon imbrin	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A007	Grèbe esclavon	OI	Migrateur	< 1 donnée / an

CODE	ESPECES	Annexe 1 Directive Oiseaux	Statuts dans le périmètre Natura 2000 - tronçon Basse Durance	Effectifs estimés
A008	Grèbe à cou noir		Hivernant	< 1 donnée / an
A017	Grand cormoran		Migrateur / Hivernant	Plusieurs centaines par hiver. Migrateur plus abondant
A021	Butor étoilé	OI	Hivernant	4 - 15 ind.
A030	Cigogne noire	OI	Migrateur	2 - 10 ind.
A031	Cigogne blanche	OI	Migrateur	5 - 25 ind.
A034	Spatule blanche	OI	Migrateur	1 - 30 ind.
A039	Oie des moissons		Migrateur	< 1 donnée / an
A041	Oie rieuse		Migrateur	< 1 donnée / an
A043	Oie cendrée		Migrateur	< 1 donnée / an
A048	Tadorne de Belon		Migrateur / Hivernant	1 - 10 ind.
A050	Canard siffleur		Migrateur / Hivernant	Plusieurs dizaines aux passages
A051	Canard chipeau		Migrateur / Hivernant	Plusieurs dizaines aux passages
A052	Sarcelle d'hiver		Migrateur / Hivernant	200 - 350 ind.
A054	Canard pilet		Migrateur	Plusieurs dizaines aux passages
A056	Canard souchet		Migrateur / Hivernant	Plusieurs dizaines aux passages
A059	Fuligule milouin		Migrateur / Hivernant	300 - 500 ind.
A060	Fuligule nyroca	OI	Hivernant	1 - 5 ind.
A061	Fuligule morillon		Migrateur / Hivernant	20 - 60 ind.
A074	Milan noir	OI	Migrateur	Plusieurs centaines aux passages
A077	Percnoptère d'Egypte	OI	Passage	
A080	Circaète Jean-le-Blanc	OI	Alimentation / Migrateur	
A081	Busard des roseaux	OI	Migrateur	Plusieurs dizaines aux passages
A082	Busard St Martin	OI	Hivernant	25 - 50
A084	Busard cendré	OI	Migrateur	Plusieurs dizaines aux passages
A091	Aigle royal	OI	Passage	< 1 donnée / an
A092	Aigle botté	OI	Migrateur	
A093	Aigle de Bonelli	OI	Passage	
A094	Balbusard pêcheur	OI	Migrateur	Plusieurs dizaines aux passages
A097	Faucon kobez		Migrateur	1 - 5 ind.
A098	Faucon émerillon	OI	Hivernant	2 - 8 ind. / an
A103	Faucon pèlerin	OI	Hivernant	2 - 8 ind. / an
A120	Marouette poussin	OI	Migrateur	1 - 5 ind.
A121	Marouette de Baillon	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A122	Râle des genets	OI	Migrateur	< 1 donnée par an
A127	Grue cendrée	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A128	Outarde canepetière	OI	Passage	< 1 donnée / an
A131	Echasse blanche	OI	Migrateur	Plusieurs dizaines aux passages
A132	Avocette élégante	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A133	Oedicnème criard	OI	Passage	< 1 donnée / an
A137	Petit gravelot		Migrateur	10 - 50 ind.
A140	Pluvier argenté	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A151	Combattant varié	OI	Migrateur	50 - 250 ind.
A153	Bécassine des marais		Migrateur / Hivernant	Plusieurs dizaines aux passages
A154	Bécassine double	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A155	Bécasse des bois		Migrateur / Hivernant	< 1 donnée / an
A156	Barge rousse		Migrateur	< 1 donnée / an
A157	Barge à queue noire	OI	Migrateur	10 - 50 ind.
A158	Courlis corlieu		Migrateur	< 1 donnée / an

CODE	ESPECES	Annexe 1 Directive Oiseaux	Statuts dans le périmètre Natura 2000 - tronçon Basse Durance	Effectifs estimés
A162	Chevalier gambette		Migrateur	5 - 25 ind. aux passages
A166	Chevalier sylvain	OI	Migrateur	Plusieurs centaines aux passages
A168	Chevalier guignette		Migrateur	Plusieurs dizaines à plusieurs centaines aux passages. Nicheur exceptionnel
A176	Mouette mélanocéphale	OI	Migrateur	Plusieurs centaines au printemps
A182	Goéland cendré		Migrateur / Hivernant	< 1 donnée / an
A196	Guifette moustac	OI	Migrateur	8 - 30 ind.
A197	Guifette noire	OI	Migrateur	5 - 20 ind.
A214	Petit-duc scops		Passage	< 1 donnée / an
A215	Buse variable	OI	Alimentation	Min. 5 couples à proximité (Luberon, Trévaresse, Chaîne des Côtes,...) s'alimentent dans la ZPS
A222	Hibou des marais	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A224	Engoulevent d'Europe	OI	Passage	Inconnu
A233	Torcol fourmilier		Migrateur / Hivernant	1 - 20 ind.
A236	Pic noir	OI	Hivernant	1 - 3 ind.
A246	Alouette lulu	OI	Migrateur / Hivernant	Plusieurs dizaines à plusieurs centaines aux passages
A272	Gorge-bleue à miroir	OI	Migrateur	10 - 30 ind.
A292	Locustelle lusciniôïde		Migrateur	< 1 donnée / an
A294	Phragmite aquatique	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A302	Fauvette pitchou	OI	Hivernant	quelques individus
A306	Fauvette orphée		Migrateur	< 1 donnée / an
A338	Pie-grièche écorcheur	OI	Migrateur	10 - 50 ind.
A379	Bruant ortolan	OI	Migrateur	< 1 donnée / an

NB : figurent en gras les espèces qui font l'objet d'un commentaire détaillé dans la liste commentée ci-dessous

LEGENDE

X : espèces dont la reproduction est avérée dans le tronçon étudié

? : espèces dont le statut en termes de reproduction est incertain ou peut évoluer ces prochaines années

OI : espèces mentionnées à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

MOYENNE DURANCE

Effectifs et répartition des espèces migratrices et hivernantes inscrites au FSD de la ZPS « Durance » - tronçon Moyenne Durance.

CODE	ESPECES	Annexe 1 Directive Oiseaux	Statuts dans le périmètre Natura 2000 - Tronçon Moyenne Durance	Effectifs estimés
A001	Plongeon catmarin	OI	Migrateur / hivernant	< 1 donnée / an
A002	Plongeon arctique	OI	Migrateur / hivernant	< 1 donnée / an
A003	Plongeon imbrin	OI	Migrateur / hivernant	< 1 donnée / an
A007	Grèbe esclavon	OI	Migrateur	Rare
A008	Grèbe à cou noir		Hivernant	10 à 20 ind.
A017	Grand cormoran		Migrateur / Hivernant	Plusieurs centaines par hiver. Migrateur plus abondant
A021	Butor étoilé	OI	Hivernant	0 - 5 ind.
A030	Cigogne noire	OI	Migrateur	< 1 donnée par an

			Statuts dans le périmètre Natura 2000 -	
A031	Cigogne blanche	OI	Migrateur	5 - 25 ind.
A034	Spatule blanche	OI	Migrateur	1 - 30 ind.
A039	Oie des moissons		Migrateur	< 1 donnée / an
A041	Oie rieuse		Migrateur	< 1 donnée / an
A043	Oie cendrée		Migrateur	< 1 donnée / an
A048	Tadorne de Belon		Migrateur / Hivernant	1 - 10 ind.
A050	Canard siffleur		Migrateur / Hivernant	Plusieurs dizaines aux passages
A051	Canard chipeau		Migrateur / Hivernant	Plusieurs dizaines aux passages
A052	Sarcelle d'hiver		Migrateur / Hivernant	Plusieurs centaines d'ind.
A054	Canard pilet		Migrateur	Plusieurs dizaines aux passages
A056	Canard souchet		Migrateur / Hivernant	Plusieurs dizaines aux passages
A059	Fuligule milouin		Migrateur / Hivernant	Plusieurs milliers d'ind.
A060	Fuligule nyroca	OI	Hivernant	1 - 5 ind.
A061	Fuligule morillon		Migrateur / Hivernant	Plusieurs centaines d'ind.
A074	Milan noir	OI	Migrateur	< 5 données / an
A077	Percnoptère d'Égypte	OI	Passage	Rare
A080	Circaète Jean-le-Blanc	OI	Alimentation / Migrateur	Régulier
A081	Busard des roseaux	OI	Migrateur	Plusieurs dizaines aux passages
A082	Busard St Martin	OI	Hivernant	Plusieurs dizaines
A084	Busard cendré	OI	Migrateur	< 15 données par an
A091	Aigle royal	OI	Déplacement	Régulier
A092	Aigle botté	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A093	Aigle de Bonelli	OI	Passage	< 1 donnée / an
A094	Balbusard pêcheur	OI	Migrateur	Plusieurs dizaines aux passages
A097	Faucon kobez		Migrateur	< 5 données / an
A098	Faucon émerillon	OI	Hivernant	< 5 données par an
A103	Faucon pèlerin	OI	Hivernant / Déplacement	Régulier
A120	Marouette poussin	OI	Migrateur	Rare
A121	Marouette de Baillon	OI	Migrateur	Pas de données récentes
A122	Râle des genets	OI	Migrateur	Pas de données récentes
A127	Grue cendrée	OI	Migrateur / Hivernant	< 5 données / an
A128	Outarde canepetière	OI	Hivernant / migrateurs	Hivernant irrégulier avec au maximum une dizaine d'ind.; quelques dizaines en migration.
A131	Echasse blanche	OI	Migrateur	Plusieurs dizaines aux passages
A132	Avocette élégante	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A133	Oedicnème criard	OI	Migrateur	10 à 100 individus. (étape migratoire importante à Vinon)
A137	Petit gravelot		Migrateur	<50 ind. aux passages
A140	Pluvier argenté	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A151	Combattant varié	OI	Migrateur	50 - 250 ind.
A153	Bécassine des marais		Migrateur / Hivernant	Plusieurs dizaines aux passages
A154	Bécassine double	OI	Migrateur	Pas de données récentes
A155	Bécasse des bois		Migrateur / Hivernant	< 1 donnée / an
A156	Barge rousse		Migrateur	< 1 donnée / an
A157	Barge à queue noire	OI	Migrateur	< 5 données / an

			Statuts dans le périmètre Natura 2000 -	
A158	Courlis corlieu		Migrateur	< 1 donnée / an
A162	Chevalier gambette		Migrateur	5 - 25 ind. aux passages
A166	Chevalier sylvain	OI	Migrateur	Plusieurs centaines aux passages
A168	Chevalier guignette		Migrateur	Plusieurs dizaines à plusieurs centaines aux passages
A176	Mouette mélanocéphale	OI	Migrateur	< 5 données / an
A182	Goéland cendré		Migrateur / Hivernant	< 5 données / an
A196	Guifette moustac	OI	Migrateur	8 - 30 ind.
A197	Guifette noire	OI	Migrateur	5 - 20 ind.
A214	Petit-duc scops		Passage	< 1 donnée / an
A215	Buse variable	OI	Alimentation	Territoire de chasse régulier
A222	Hibou des marais	OI	Migrateur	< 1 donnée / an
A224	Engoulevent d'Europe	OI	Déplacement	< 5 données / an
A233	Torcol fourmilier		Migrateur / Nicheur	1 - 20 ind.
A236	Pic noir	OI	Hivernant	1 - 3 ind.
A246	Alouette lulu	OI	Migrateur / Hivernant	Plusieurs dizaines à plusieurs centaines aux passages
A272	Gorge-bleue à miroir	OI	Migrateur	< 5 données par an
A292	Locustelle lusciniôïde		Migrateur	< 1 donnée / an
A294	Phragmite aquatique	OI		Pas de données récentes
A302	Fauvette pitchou	OI	Hivernant	Pas de données récentes
A306	Fauvette orphée		Migrateur	< 1 donnée / an
A338	Pie-grièche écorcheur	OI	Migrateur	Plusieurs dizaines aux passages
A379	Bruant ortolan	OI	Migrateur	< 1 donnée / an

NB : figurent en gras les espèces qui font l'objet d'un commentaire détaillé dans la liste ci-dessous

LEGENDE

X : espèces dont la reproduction est avérée dans le tronçon étudié

? : espèces dont le statut en termes de reproduction est incertain ou peut évoluer ces prochaines années

OI : espèces mentionnées à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

ANNEXE 7

Effet des principaux facteurs naturels ou anthropiques influençant les habitats du site de la Durance et mesures de gestion à développer

Habitats	Espèces liée à l'habitat	Enjeu local de conservation	Phénomène observé	Facteurs défavorables	Facteurs favorables	Objectif	Mesures
De manière générale, tous les habitats et espèces du site sont menacés localement par des pratiques parfois ponctuelles mais souvent fort impactantes : surfréquentation, divagation d'engins motorisés, multiplication des voies d'accès ; dépôts sauvages; coupures transversales ou latérales (infrastructures, barrages, seuils, accumulation de matériaux aux confluences, pollutions marquées); defrichements; pollutions des eaux ou des sédiments...						Assurer par l'information et la surveillance une maîtrise de ces usages	Mettre en place de l'information; Assurer la surveillance des milieux; Plans de gestion de milieux remarquables qui favorisent les usages respectueux des milieux;
7240-2* : formations riveraines à Petite massette de l'étage collinéen des régions alpienne et préalpine et d'Alsace	Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches; hérons et fauvettes paludicoles	Majeur	Relativement stable mais très temporaire	Fixation du lit et fermeture des milieux; Enfoncement du lit dans certains cas;	Dynamique des crues; Essartement	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Accroître la diversité des milieux rivulaires;	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Poursuivre l'essartement (modalités adaptées); Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation;
3250-1 : végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et scrophulaire des chiens	Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches, Hironnelles de rivage, Petit gravelot, Sterne Pierregarin	Fort	Dynamiques progressive et régressive naturelles liées aux crues ;	Fixation du lit et fermeture des milieux Développement de la Canne de Provence	Dynamique des crues; Essartement	Favoriser la dynamique du cours d'eau ;	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Poursuivre l'essartement (modalités adaptées : bandes boisées); Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation;
3150-1: plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuille flottante	Agrion de Mercure, ecrevisse à pied blanc, Fauvette Paludicole, Nette rousse, anatisés en hivernage, Castor, Cistude	Fort - Basse Durance	Large développement dans les plans d'eau mais voués à disparaître par la dynamique naturelle	Enfoncement et fixation du lit; Concurrence de la Jussie; Marnage sur les retenues	Dynamique des crues, carrières à réaménagement écologique;	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Restauration de zones humides connectées; Préserver la qualité de l'eau; Lutter contre la Jussie	Traiter les rejets polluants; Mettre en œuvre des plans de gestion des zones humides; Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation;
3260 : rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitant et du callitriche-Batrachion	Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches, Castor d'Europe, tous Poissons duranciens	Fort	Relativement stable.	Débit réservé; Enfoncement du lit et assèchement des milieux; Eutrophisation: Jussie en Basse Durance	Présence des canaux d'irrigation gravitaire et effet des retours d'irrigation dans le maintien de milieux humides	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Préserver les zones humides;	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Plans de gestion des zones humides; Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation;
3280 : rivières permanentes méditerranéennes du paspalo agrostidon avec rideaux boisés riverains à Salix et populus alba	agrion de Mercure; Murin à oreilles échnacrées, Miniopère de Schreibers, Barbastelle, Petit Rhinolophe	Fort	Dynamiques progressive et régressive naturelles liées aux crues ;	Fixation du lit et fermeture des milieux	Dynamique des crues;	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Accroître la diversité des milieux rivulaires;	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Poursuivre l'essartement (modalités adaptées); Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation;

Habitats	Espèces liée à l'habitat	Enjeu local de conservation	Phénomène observé	Facteurs défavorables	Facteurs favorables	Objectif	Mesures
De manière générale, tous les habitats et espèces du site sont menacés localement par des pratiques parfois ponctuelles mais souvent fort impactantes : surfréquentation, divagation d'engins motorisés, multiplication des voies d'accès ; dépôts sauvages; coupures transversales ou latérales (infrastructures, barrages, seuils, accumulation de matériaux aux confluences, pollutions marquées); defrichements; pollutions des eaux ou des sédiments...						Assurer par l'information et la surveillance une maîtrise de ces usages	Mettre en place de l'information; Assurer la surveillance des milieux; Plans de gestion de milieux remarquables qui favorisent les usages respectueux des milieux;
91E0-4*: aulnaies blanches	Agrion de Mercure, ecrevisse à pied blanc, murin à oreilles échanquées, minioptère de Schreibers, barbastelle, petit rhinolophe	Fort - Moyenne Durance	Réduction des potentialités de développement, enrichissement progressif vers les essences de bois dur	Chenalisation du lit d'où moins de contact avec le lit vif, Extension de la Renouée du Japon,	Dynamique des crues et divagation du li vif,	A l'amont de Sisteron, la mobilité du cours d'eau est très limitée Accroître la diversité des milieux rivulaires; Protéger contre les dérangements	Poursuivre l'essartement (modalités adaptées :bandes boisées); Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation; Délimiter le DPF pour assurer la protection de ces milieux
92A0-1 : saulaie blanche à aulnes blancs	Agrion de Mercure, ecrevisse à pied blanc, murin à oreilles échanquées, minioptère de Schreibers, barbastelle, petit rhinolophe	Fort	Assèchement	Enfoncement et fixation du lit; Espèces invasives; Défrichements; Entretien mécanique sous les lignes électriques;	Dynamique des crues; maintien des milieux humides par irrigation; apparition de zones d'eau calme (seuils, plans d'eau) essartement;	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Maintenir la fonction corridor; Accroître la diversité des peuplements;	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Poursuivre l'essartement (modalités adaptées); Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation;
8310-1 : Grottes à chauves-souris	Murins de Capaccini, Murin à oreilles échanquées, ...	Fort	Dérangement	Travaux en falaises pour protection des routes; Exploration, spéléologie; éclairage;		Protéger ou encadrer l'accès à ces sites	Plans de gestion par site
92A0-2, 3, 6 : peupleraie noire à Baldingère, peupleraies noires sèches et peupleraies blanches	Lucane cerf-volant, milan noir, faucon hobereau, héron cendré, bihoreau gris, ardéidés arboricoles, castor, murin à oreilles échanquées, minioptère de Schreibers, barbastelle, petit rhinolophe	Modéré	Développement et pression de ces habitats sur les bancs de graviers et habitats pionniers	Enfoncement du lit, d'où progression des formations xerophiles; Défrichements; Entretien mécanique sous les lignes électriques	Fixation du lit	Maintenir la fonction corridor; Conserver boisements matures (loin de la zone de mobilité); Accroître la diversité des peuplements;	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation; Contrôler les projets d'aménagement;
7210* : végétation à marisque	Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches; Castor; Murin de capaccini; Cistude d'Europe; hérons et fauvelles paludicoles, nombreux oiseaux migrateurs	Modéré	Dans les plans d'eau artificiels : fermeture; Dans le lit, lié à la dynamique régénératrice des crues	Fixation du lit et fermeture des milieux; Enfoncement du lit	Dynamique des crues; canaux d'irrigation gravitaire	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Accroître la diversité des milieux rivulaires; Conserver un réseau de zones humides fonctionnelles	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Poursuivre l'essartement (modalités adaptées); Plan de gestion de zones humides Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation;

Habitats	Espèces liée à l'habitat	Enjeu local de conservation	Phénomène observé	Facteurs défavorables	Facteurs favorables	Objectif	Mesures
De manière générale, tous les habitats et espèces du site sont menacés localement par des pratiques parfois ponctuelles mais souvent fort impactantes : surfréquentation, divagation d'engins motorisés, multiplication des voies d'accès ; dépôts sauvages; coupures transversales ou latérales (infrastructures, barrages, seuils, accumulation de matériaux aux confluences, pollutions marquées); defrichements; pollutions des eaux ou des sédiments...						Assurer par l'information et la surveillance une maîtrise de ces usages	Mettre en place de l'information; Assurer la surveillance des milieux; Plans de gestion de milieux remarquables qui favorisent les usages respectueux des milieux;
3230-1 : saulaies pionnières à myricaire d'Allemagne des torrents alpins	Agrion de Mercure, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Barbastelle, Petit rhinolophe	Très faible - Moyenne Durance	Dynamiques progressive et régressive naturelles liées aux crues ; moyenne Durance progression rapide vers l'aulnaie blanche	Fixation du lit	Dynamique des crues	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Accroître la diversité des milieux rivulaires;	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Poursuivre l'essartement (modalités adaptées); Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation;
3240-1 : saulaies riveraines à saule drapé des cours d'eau des Alpes et du Jura	Agrion de Mercure, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Barbastelle, Petit rhinolophe	Très faible - Moyenne Durance	Entre l'Escale et Cadarache : dynamiques progressive et régressive naturelles liées aux crues ; A l'amont de l'Escale régression due à la chenalisation du lit;	Fixation du lit	Dynamique des crues	A l'amont de Sisteron, la mobilité du cours d'eau n'est pas possible. Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Accroître la diversité des milieux rivulaires;	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Poursuivre l'essartement (modalités adaptées); Suivre les espèces invasives et expérimenter des modes de régulation;

Effet des principaux facteurs naturels ou anthropiques influençant les espèces majeures du site de la Durance et mesures de gestion à développer

Catégorie	Espèces	Niveau d'enjeu	Phénomène observé	Facteur défavorable	Facteur favorable	Objectif	Mesures
De manière générale, tous les habitats et espèces du site sont menacés localement par des pratiques parfois ponctuelles mais souvent fort impactantes : surfréquentation; divagation d'engins motorisés; multiplication des voies d'accès ; dépôts sauvages; coupures transversales ou latérales (infrastructures, barrages, seuils, accumulation de matériaux aux confluences, pollutions marquées); defrichements; pollutions des eaux ou des sédiments...						Assurer par l'information et la surveillance une maîtrise de ces usages	Mettre en place de l'information; Assurer la surveillance des milieux; Plans de gestion de milieux remarquables qui favorisent les usages respectueux des milieux;
Oiseaux nicheurs annexe 1	Alouette calandre	Majeur	Régression	Fermeture du lit; régression des prairies pâturées; Prédateurs domestiques;	Dynamique des crues (iscles herbacés); Maîtrise foncière des pelouses de l'aérodrome de Vinon	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Gestion des secteurs abritant les populations relictuelles	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Mettre en place un plan de gestion à Vinon; Pâturage extensif
Oiseaux migrateurs annexe 1	Outarde canepetière	Majeur	Régression	Fermeture du lit; Régression des prairies pâturées; Prédateurs domestiques;	Dynamique des crues (iscles herbacés); Maîtrise foncière des pelouses de l'aérodrome de Vinon	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Gestion des secteurs abritant les populations relictuelles	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Mettre en place un plan de gestion à Vinon; Pâturage extensif
Oiseaux migrateurs réguliers / nicheurs	Guêpier d'europe	Majeur	Expansion en Moyenne Durance ; diminution de la taille des colonies	Fixation du lit Utilisation de pesticides qui réduisent la ressource alimentaire	Dynamique des crues (berges sablonneuses); Réhabilitation écologique de carrières	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Diminuer l'utilisation des pesticides Réduire les dérangements	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Réhabiliter les berges d'anciennes gravières;
Mammifère	Barbastelle d'europe	Majeur	Colonies forestières en moyenne Durance, et en Basse Durance hors site	Destruction de son habitat; Réduction de la continuité de la ripisylve	Forêts matures	Favoriser les capacités de gîte et de déplacement de la forêt	Mesures de protection sur les gîtes identifiés dans le site; Gestion de la ripisylve en préservant quand c'est possible les arbres matures et morts
Mammifère	Grand murin	Majeur	Colonie dans le pont de Sisteron. Autres colonies proches du sites (orgon)	Destruction/ éclairage de son habitat ; Réduction de la continuité de la ripisylve		Favoriser la quiétude des gîtes et les connexions avec les zones de chasse (forêt, prairies)	Mesures de protection sur les gîtes identifiés dans le site; Stratégie d'éclairage adaptée Préservation de la continuité du corridor boisé et des zones humides

Catégorie	Espèces	Niveau d'enjeu	Phénomène observé	Facteur défavorable	Facteur favorable	Objectif	Mesures
De manière générale, tous les habitats et espèces du site sont menacés localement par des pratiques parfois ponctuelles mais souvent fort impactantes : surfréquentation; divagation d'engins motorisés; multiplication des voies d'accès ; dépôts sauvages; coupures transversales ou latérales (infrastructures, barrages, seuils, accumulation de matériaux aux confluences, pollutions marquées); défrichements; pollutions des eaux ou des sédiments...						Assurer par l'information et la surveillance une maîtrise de ces usages	Mettre en place de l'information; Assurer la surveillance des milieux; Plans de gestion de milieux remarquables qui favorisent les usages respectueux des milieux;
Mammifère	Grand rhinolophe	Majeur	Plusieurs colonies mais pas dans le périmètre	Destruction/ éclairage de son habitat ; Réduction de la continuité de la ripisylve	Mosaïque d'habitats ouvertes, parcourue par un réseau de haies	Favoriser la quiétude des gîtes et les connexions avec les zones de chasse (forêt, prairies, zones agricoles)	Préservation de la mosaïque d'habitats ouvertes, parcourue par un réseau de haies
Mammifère	Minioptère de Schreibers	Majeur	Plusieurs colonies mais pas dans le périmètre	Destruction/ éclairage de son habitat ;	Mosaïque d'habitats ouvertes, parcourue par un réseau de haies	Favoriser la quiétude des gîtes et les connexions avec les zones de chasse (forêt, prairies, zones agricoles)	Préservation de la mosaïque d'habitats ouvertes, parcourue par un réseau de haies
Mammifère	Murin à oreilles échanquées	Majeur	Quelques gîtes dans le site : valserres notamment.	Destruction/ éclairage de son habitat ;	Mosaïque d'habitats ouvertes, parcourue par un réseau de haies	Favoriser la quiétude des gîtes et les connexions avec les zones de chasse (forêt, prairies, zones agricoles)	Mesures de protection sur les gîtes identifiés dans le site; Préservation de la mosaïque d'habitats ouvertes, parcourue par un réseau de haies
Mammifère	Murin de Capaccini	Majeur	Colonie importante dans la falaise e St Euchèr - lien avec les populations du Verdon	Destruction/ éclairage de son habitat ; Dérangement des sites de chasse (eau calme)		Favoriser la quiétude des gîtes et les connexions avec les zones de chasse (forêt, prairies, zones agricoles)	Mesures de protection sur les gîtes identifiés dans le site; Préservation de la quiétude des zones d'eau stagnante
Mammifère	Petit Murin	Majeur	Colonie dans le pont de Sisteron. Autres colonies proches du sites (orgon)	Destruction/ éclairage de son habitat ; Réduction de la continuité de la ripisylve		Favoriser la quiétude des gîtes et les connexions avec les zones de chasse (forêt, prairies)	Mesures de protection sur les gîtes identifiés dans le site; Stratégie d'éclairage adaptée Préservation de la continuité du corridor boisé et des zones humides
Mammifère	Petit rhinolophe	Majeur	Plusieurs gîtes à proximité du site en Moyenne Durance	Destruction/ éclairage de son habitat ;	Mosaïque d'habitats ouvertes, parcourue par un réseau de haies	Favoriser la quiétude des gîtes et les connexions avec les zones de chasse (forêt, prairies)	Mesures de protection sur les gîtes identifiés dans le site; Préservation de la mosaïque d'habitats ouvertes, parcourue par un réseau de haies
Poissons	Apron du Rhône	Majeur	Forte diversité génétique de la population de Durance mais déconnectée de celles des affluents	Discontinuité écologique; sinon encore mal connu : potentiellement interventions dans le cours d'eau, colmatage du fond du lit, effet de retenue due à l'engrèvement des confluences, pollution chimique, ...	Encore mal connu	Améliorer la continuité écologique en moyenne Durance Augmenter la connaissance et la compréhension du fonctionnement de l'espèce Expérimenter des mesures favorables	Passer à Apron sur les seuils de Salignac et de la Brillanne;
Reptile	Cistude d'Europe	Majeur	Pas d'individus identifiés dans le site lors des inventaires 2008 mais habitats potentiels	Pollution Concurrence Tortue de Floride?	Lônes et bras morts isolés	Favoriser la mobilité de la rivière pour la multiplication des bras morts	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); plan de gestion?

Catégorie	Espèces	Niveau d'enjeu	Phénomène observé	Facteur défavorable	Facteur favorable	Objectif	Mesures
De manière générale, tous les habitats et espèces du site sont menacés localement par des pratiques parfois ponctuelles mais souvent fort impactantes : surfréquentation; divagation d'engins motorisés; multiplication des voies d'accès ; dépôts sauvages; coupures transversales ou latérales (infrastructures, barrages, seuils, accumulation de matériaux aux confluences, pollutions marquées); défrichements; pollutions des eaux ou des sédiments...						Assurer par l'information et la surveillance une maîtrise de ces usages	Mettre en place de l'information; Assurer la surveillance des milieux; Plans de gestion de milieux remarquables qui favorisent les usages respectueux des milieux;
Oiseaux nicheurs annexe1	Blongios nain	Fort	Maintien fragile	Assèchement naturel ou dégradation anthropique des roselières;	Dynamique des crues (bras morts colonisés par les roselières)	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Gestion de zones humides connexes à la Durance	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Mettre en œuvre un plan de gestion de zones humides
Oiseaux nicheurs annexe1	Lusciniole à moustaches	Fort	Apparition en Basse Durance uniquement suite aménagement - roselières	Assèchement naturel ou dégradation anthropique des roselières;	Dynamique des crues (bras morts colonisés par les roselières)	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Gestion de zones humides connexes à la Durance	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Mettre en œuvre un plan de gestion de zones humides
Oiseaux nicheurs annexe1	Sterne pierregarin	Fort	Régression	Fermeture des milieux et diminution du lit restitutions;	Dynamique des crues (bancs de graviers);	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Réduire les dérangements	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages);
Oiseaux migrants réguliers	Hirondelle de rivage	Fort	Stable	Fixation du lit	Dynamique des crues (falaises limoneuses); Réhabilitation écologique de carrières	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Favoriser le maintien de son habitat (berges sablonneuses)	Mesures liées à l'objectif 1 (à détailler); Réhabiliter des berges d'anciennes gravières;
Oiseaux migrants réguliers	Petit gravelot	Fort	Régression	Fixation du lit; Multiplication voies d'accès; Divagation d'engins motorisés;	Dynamique des crues (berges sablonneuses);	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Réduire les dérangements	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages);
Poissons	Barbeau meridional	Fort	Aire de répartition limitée et fragmentée (affluents de Durance) concurrence avec le Barbeau fluviatile	Discontinuités écologiques Pollution Hausse de température		Mieux connaître les facteurs influençant l'évolution et la répartition des populations	
Poissons	Toxostome	Fort	Hybridation avec le hotu Chute des effectifs de toxostome	Discontinuités écologiques Pollution Colmatage du fond		Mieux comprendre la dynamique de ces populations, couplée avec celle du Hotu	

Catégorie	Espèces	Niveau d'enjeu	Phénomène observé	Facteur défavorable	Facteur favorable	Objectif	Mesures
De manière générale, tous les habitats et espèces du site sont menacés localement par des pratiques parfois ponctuelles mais souvent fort impactantes : surfréquentation; divagation d'engins motorisés; multiplication des voies d'accès ; dépôts sauvages; coupures transversales ou latérales (infrastructures, barrages, seuils, accumulation de matériaux aux confluences, pollutions marquées); defrichements; pollutions des eaux ou des sédiments...						Assurer par l'information et la surveillance une maîtrise de ces usages	Mettre en place de l'information; Assurer la surveillance des milieux; Plans de gestion de milieux remarquables qui favorisent les usages respectueux des milieux;
Oiseaux nicheurs annexe1	Aigrette garzette	Modéré	stabilité	Coupe d'arbres; Assèchement naturel ou dégradation anthropique des roselières; Multiplication voies d'accès; Divagation d'engins motorisés;		Favoriser l'intégrité de son habitat Réduire les dérangements	Mettre en oeuvre les nouvelles modalités d'essartement (préservation îlots boisés, prise en compte période reproduction);
Oiseaux nicheurs annexe1	Alouette calandrelle	Modéré	Régression	Fermeture du lit; Régression des prairies pâturées; Prédateurs domestiques;	Dynamique des crues (iscles herbacés); maîtrise foncière des pelouses de l'aérodrome de Vinon	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Gestion des secteurs abritant les populations relictuelles	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Mettre en place un plan de gestion à Vinon; Pâturage extensif
Oiseaux nicheurs annexe1	Bihoreau gris	Modéré	Maintien	Fragmentation de l'habitat forestier; Multiplication voies d'accès;		Favoriser l'intégrité de son habitat Réduire les dérangements	Mettre en oeuvre les nouvelles modalités d'essartement (préservation îlots boisés, prise en compte période reproduction);
Oiseaux nicheurs annexe1	Héron pourpré	Modéré	Régression	Assèchement naturel ou dégradation anthropique des roselières;	Dynamique des crues (bras morts colonisés par les roselières)	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Gestion de zones humides connexes à la Durance	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Mettre en %uvre un plan de gestion de zones humides
Oiseaux nicheurs annexe1	Martin pêcheur d'Europe	Modéré	Stable	-	-	-	-
Oiseaux nicheurs annexe1	Milan noir	Modéré	Expansion	Destruction ripisylves; Destruction roselière; Lignes électriques;	Expansion de la forêt	Favoriser l'intégrité de son habitat; Diminuer l'utilisation des pesticides; Réduire les dérangements; Gestion de zones humides connexes à la Durance;	Nouvelles modalités de gestion de la végétation sous la ligne RTE; Equipement de dispositifs d'éfarouchement sur les lignes;
Oiseaux nicheurs annexe1	Rollier d'europe	Modéré	Apparition récente ; expansion	Destruction ripisylves et arbres morts;	Expansion de la forêt mature	Favoriser l'intégrité de son habitat Réduire les dérangements	Maintenir des arbres morts quand cela est possible;
Oiseaux migrateurs annexe 1	Oedicnème criard	Modéré	Régression	Fermeture du lit; Régression des prairies pâturées; Prédateurs domestiques;	Dynamique des crues (iscles herbacés); Maîtrise foncière des pelouses de l'aérodrome de Vinon	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Gestion des secteurs abritant les populations relictuelles	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages);;

Catégorie	Espèces	Niveau d'enjeu	Phénomène observé	Facteur défavorable	Facteur favorable	Objectif	Mesures
De manière générale, tous les habitats et espèces du site sont menacés localement par des pratiques parfois ponctuelles mais souvent fort impactantes : surfréquentation; divagation d'engins motorisés; multiplication des voies d'accès ; dépôts sauvages; coupures transversales ou latérales (infrastructures, barrages, seuils, accumulation de matériaux aux confluences, pollutions marquées); défrichements; pollutions des eaux ou des sédiments...						Assurer par l'information et la surveillance une maîtrise de ces usages	Mettre en place de l'information; Assurer la surveillance des milieux; Plans de gestion de milieux remarquables qui favorisent les usages respectueux des milieux;
Oiseaux migrateurs réguliers / nicheurs	Chevalier guignette	Modéré	Stable en Moyenne Durance	-	-		
Oiseaux migrateurs réguliers / nicheurs	Faucon hobereau	Modéré	-	-	-		
Oiseaux migrateurs réguliers / nicheurs	Grand cormoran	Modéré	Expansion jusqu'en 2000 ; régression depuis (hors migrations)	Tirs illégaux;	-	-	
Oiseaux migrateurs réguliers	Héron cendré	Modéré	Expansion	Fragmentation de l'habitat forestier;		Favoriser l'intégrité de son habitat Réduire les dérangements	Mettre en oeuvre les nouvelles modalités d'essartement (préservation îlots boisés, prise en compte période reproduction);
Oiseaux migrateurs réguliers	Héron garde b%ufs	Modéré	Expansion	Destruction ripisylves; Destruction roselière; Multiplication voies d'accès; Divagation d'engins motorisés;		Favoriser l'intégrité de son habitat Réduire les dérangements	Mettre en oeuvre les nouvelles modalités d'essartement (préservation îlots boisés, prise en compte période reproduction);
Oiseaux migrateurs réguliers	Râle d'eau	Modéré	?	Assèchement, dégradation des roselières		Gestion de zones humides connexes à la Durance; Réduire les dérangements	Mettre en %uvre un plan de gestion de zones humides
Oiseaux migrateurs réguliers	Rousserole turdoïde	Modéré	Apparition en Basse Durance uniquement suite aménagement - roselières	Assèchement, dégradation des roselières	Dynamique des crues (bras morts colonisés par les roselières)	Favoriser la dynamique du cours d'eau ; Gestion de zones humides connexes à la Durance	Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages); Mettre en %uvre un plan de gestion de zones humides
Mammifère	Castor d'europe	Modéré	Plus de 100 cellules familiales sur le site. Progression vers l'amont. Zones de faibles densités	Destruction ripisylves; Essartement sur son habitat; Disparition des bras secondaires; Enfoncement du litt	Augmentation de la surface forestière; Mobilité de la rivière et crétaion de plusieurs bras	Favoriser l'intégrité des huttes; Favoriser la dynamique du cours d'eau ;	Mettre en oeuvre les nouvelles modalités d'essartement bandes boisées, (préservation îlots boisés, localisation des huttes.); Faire transiter des débits morphogènes plus fréquents (transparence des barrages); Accroître l'espace de mobilité (maîtrise foncière, recharge sédimentaire latérale, recul, abaissement ou suppression d'ouvrages);
Poissons	Alose feinte	Modéré	Blocage des Aloses au second seuil amont de la confluence Rhône	Seuils et ouvrages Débits de restitution au barrage de Mallemort?		Rétablir la continuité piscicole à l'aval du barrage de Mallemort, sous réserve d'un potentiel maintenu dans le contexte des restitutions	Etude puis équipement des seuils avec ouvrages de franchissements adaptés

Catégorie	Espèces	Niveau d'enjeu	Phénomène observé	Facteur défavorable	Facteur favorable	Objectif	Mesures
De manière générale, tous les habitats et espèces du site sont menacés localement par des pratiques parfois ponctuelles mais souvent fort impactantes : surfréquentation; divagation d'engins motorisés; multiplication des voies d'accès ; dépôts sauvages; coupures transversales ou latérales (infrastructures, barrages, seuils, accumulation de matériaux aux confluences, pollutions marquées); défrichements; pollutions des eaux ou des sédiments...						Assurer par l'information et la surveillance une maîtrise de ces usages	Mettre en place de l'information; Assurer la surveillance des milieux; Plans de gestion de milieux remarquables qui favorisent les usages respectueux des milieux;
Poissons	Blageon	Modéré	Population en bon état	Discontinuités écologiques Pollution	-	-	-
Poissons	Bouvière	Modéré	Bien implantée dans le Rhône mais anecdotique sur la Durance	-	-	-	-
Poissons	Chabot	Modéré	Bien implanté en Moyenne Durance	Discontinuités écologiques Pollution Colmatage du fond	-	-	-
Invertébrés	Agrion de mercure	Modéré	Peu de connaissances				
Invertébrés	Ecaille chinée	Modéré	Peu de connaissances				
Invertébrés	Ecrevisse à pattes blanches	Modéré	Peu de connaissances				
Invertébrés	Grand capricorne	Modéré	Peu de connaissances				
Invertébrés	Lucane cerf volant	Modéré	Peu de connaissances				
Oiseaux migrateurs réguliers	Nette rousse	Faible	Expansion	Dégradation des plans d'eau		Gestion de zones humides connexes à la Durance	Mettre en œuvre un plan de gestion de zones humides
Amphibien	Sonneur à ventre jaune	Faible	Pas d'individus identifiés dans le site habitats potentiels en bordure extérieure du site	-	-	-	-

ANNEXE 8

ANNEXE 8 : MISE A JOUR DU FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES (FSD) DE LA ZPS ET DU SIC

1. ZPS « DURANCE » - FR 9312003

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI

OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil										
CODE	NOM		POPULATION			ÉVALUATION DU SITE				
			Résidente	Migr.	Migr.	Migr.	Population	Conservation	Isolement	Globale
				Nidific.	Hivern.	Etape				
A293	Lusciniole à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>		1-10p		P	C	B	B	B
A294	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>				P	D			
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	60-90p		P		C	B	C	B
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>		5-15p		P	C	C	C	C
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	P		R	R	D			
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>		1-5p		P	C	C	C	C
A024	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>		0		<15i	C	C	B	C
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>				P	D			
A060	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>			1-5i	1-5i	C	C	B	C
A021	Butor étoile	<i>Botaurus stellaris</i>		0	10-20i	R	B	C	C	C
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	P				C	C	C	C
A133	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>		5-15p		P	C	C	C	C
A243	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>		5-10p			C	C	B	C
A224	Engoulenvent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>		P		P	C	C	C	C
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>				11-50i	C	C	C	C

A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>				11-50i	C	C	C	C
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>				P	D			
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>				R	D			
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		P		P	C	B	C	C
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>			5-15i	P	C	B	C	C
A082	Busard St-Martin	<i>Circus cyaneus</i>			11-50i	P	C	C	C	C
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>		P		P	D			
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>		10-20p		P	C	C	C	C
A122	Râle des genets	<i>Crex crex</i>				R	D			
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	p				D			
A027	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>		0	100i	>80i	B	C	C	C
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		70-100p	C	>200i	C	B	C	B
A379	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>		P		P	D			
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>			1-5i	R	D			
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	P		1-5i	R	C	C	C	C
A154	Bécassine double	<i>Gallinago media</i>				R	D			
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>			1-5i	R	C	C	C	C
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>			1-5i	R	C	C	C	C
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>			1-5i	R	C	C	C	C
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>			V	P	C	C	C	C
A093	Aigle de Bonelli	<i>Hieraaetus fasciatus</i>	P			R	C	C	C	C
A092	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>		0-1p		R	D			
A131	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>				P	D			
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>		10-30p		P	B	B	C	B
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>		20-50p		P	D			
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>				>200i	C	C	B	C
A157	Barge à queue noire	<i>Limosa lapponica</i>				R	D			
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	p				D			
A272	Gorge-bleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>			V	R	D			
A242	Aloette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>		3-5p			A	C	A	A
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>		130-170p		C	C	B	C	B

A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>				P	D			
A077	Percnoptère d'Egypte	<i>Neophron percnopterus</i>		P		R	C	C	C	C
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>		50-70p		P	C	B	C	B
A094	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>				11-50i	C	B	C	C
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		<20p		>2000i	C	B	C	C
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>				P	D			
A034	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>				1-5i	D			
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>				P	D			
A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>			1-5i	R	C	C	C	C
A120	Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>				5-10i	D			
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>		0-1p		10-20i	C	C	C	C
A121	Marouette de Baillon	<i>Porzana pusilla</i>				R	D			
A346	Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>			P	P	C	C	C	C
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>				P	D			
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>		20-35p		P	C	C	C	C
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>			R		D			
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>		5-8p		6-10i	C	C	B	C
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>				>300i	D			

OISEAUX migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM		POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
			Résidente	Migr.	Migr.	Migr.	Population	Conservation	Isolement	Globale
				Nidific.	Hivern.	Etape				
A298	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>		80-105p		P	C	B	C	C
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		8-14p	5-15i	>100i	C	C	C	C
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>			11-50i	>50i	D			
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>			11-50i	>50i	D			
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>			501-1000i	>1000i	C	C	C	C
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>			11-50i	P	D			
A055	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>		0-1p		>50i	D			
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>			11-50i	P	D			
A041	Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>				R	D			
A043	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>			V	P	D			
A039	Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>			V	P	D			
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	140-170p		P	P	C	C	C	C
A059	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>		1-5p	1500-2500i	>1000i	B	B	C	B
A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>		1-5p	500-1250i	>1000i	C	B	C	C
A025	Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	50-55p			P	C	C	C	C
A087	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	30-60p		100i	>100i	D			
A136	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>		65-100p		>250i	C	C	C	C
A137	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>				>50i	D			
A113	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>		P		P	D			
A036	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	12-25p		P	P	C	B	C	C
A099	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		20-35p		P	C	B	C	B
A097	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>				11-50i	C	B	C	C
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		51-100p	<500i	>1000i	C	B	C	C
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>			<300i	>1000i	D			
A252	Hirondelle rousseline	<i>Hirundo daurica</i>		0-5p		R	B	B	B	B
A233	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>		P		P	D			

A182	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>				R	D			
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>			<1000i	C	D			
A156	Barge rousse	<i>Limosa limosa</i>				R	D			
A292	Locustelle lusciniotide	<i>Locustella luscinioides</i>				R	D			
A230	Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>		550-690p		>250i	B	C	C	B
A058	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>		4-10p	11-50i	P	C	C	B	C
A158	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>				>50i	D			
A214	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>		P		P	C	C	C	C
A017	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>			501-1000i	>1000i	C	B	C	C
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		80-110p	11-50i	P	D			
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>			R	P	D			
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>		16-25p	C	C	C	B	C	C
A336	Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>			200-300i	C	B	C	C	C
A249	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>		660-840p		>1000i	C	B	C	B
A155	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>			R	R	D			
A306	Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>				P	C	C	C	C
A004	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		29-46p	100-150i	P	C	C	C	C
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>				P	D			
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>				P	D			
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>			250-500i	>1000i	C	C	C	C

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE
(B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invert ébrés, P=Plantes)

GROUPE	NOM		POPULATION	MOTIVATION
B	Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	M(très rare)	C
B	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N H M	A
B	Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>	M(très rare)	C
B	Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Sed H M	A
B	Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	H M(très rare)	C
B	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Sed (1p)	C
B	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N H(>1000i) M	D
B	Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>	H M (très rare)	C
B	Cygne chanter	<i>Cygnus cygnus</i>	M(très rare)	C
B	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	M(très rare)	C
B	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	N M	A
B	Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	M(très rare)	C
B	Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>	M(très rare)	C
B	Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	Sed(1-5p) M	A
B	Gobe-mouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	N M(rare)	A
B	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	N M	A
B	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	M(très rare)	C
B	Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	M(très rare)	C
B	Sterne hansel	<i>Sterna nilotica</i>	M(très rare)	C
B	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	N M	A

2. SIC « DURANCE » - FR 9301589

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil										
CODE	NOM		POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
			Résidente	Migr.	Migr.	Migr.	Population	Conservation	Isolement	Globale
Nidific.	Hivern.	Etape								
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		41i	13i	P	C	B	C	A
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>			P	P	C	C	C	B
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>		300i		P	B	B	C	A
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>		P		P	C	B	C	B
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>			P	P	C	B	C	C
1316	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>		R	P	P	C	C	C	B
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>		100i		P	C	B	C	A
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>		300i		P	C	B	C	A
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	C				C	A	C	A

AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil										
CODE	NOM		POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
			Résidente	Migr.	Migr.	Migr.	Population	Conservation	Isolement	Globale
Nidific.	Hivern.	Etape								
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	V				D	C	B	
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	V				D	C	A	B

POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil										
CODE	NOM		POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
			Résidente	Migr.	Migr.	Migr.	Population	Conservation	Isolement	Globale
				Nidific.	Hivern.	Etape				
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	V				D			
1099	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	V				D			
1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	R				C	C	C	C
1126	Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	P				C	B	C	B
1131	Vandoise	<i>Leuciscus souffia</i>	P				C	C	C	B
1134	Bouvière	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	R				C	C	C	C
1138	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	R				C	C	B	C
1158	Apron	<i>Zingel asper</i>	R				A	B	A	B
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	V				D			

INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil										
CODE	NOM		POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
			Résidente	Migr.	Migr.	Migr.	Population	Conservation	Isolement	Globale
				Nidific.	Hivern.	Etape				
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	P				C	C	C	C
1078	Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	P				D	B	C	B
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	P				D	B	C	C
1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	P				D		C	
1092	Ecrevisses à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	R				D	C	B	

PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			ÉVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migr.	Migr.	Migr.	Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.	Etape				

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE

(B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invert ébrés, P=Plantes)

GROUPE	NOM	POPULATION	MOTIVATION
F	<i>Anguilla anguilla</i>	présente	C
P	<i>Typha minima</i>	présente	A

Code de l'habitat	Couverture de l'habitat sur le site (%)	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Evaluation globale
3140-Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp	<0,1%	C	D	B	C
3150-Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	0,30%	B	C	B	C
3230-Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	0,20%	D	C	-	-
3240-Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	0,10%	C	C	C	C
3250-Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	8,70%	B	B	C	B
3260-Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0,10%	C	C	B	C
3270-Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	1,40%	B	C	C	B
3280-Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	1,80%	B	B	C	B
6420-Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	0,40%	C	C	C	C
6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	0,10%	C	C	B	C
7210-Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0,10%	B	C	B	B
7240-Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	0,10%	A	C	A	A
91E0-Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	0,50%	B	C	B	B
92A0-Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	26,30%	A	B	B	A